

**CROIX-ROUGE FRANÇAISE**

**UNION DES FEMMES DE FRANCE**

SOCIÉTÉ D'ASSISTANCE MILITAIRE  
FAMILIALE ET SOCIALE

FONDÉE EN 1881

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 6 AOUT 1882

*Fondatrice*

M<sup>me</sup> KOECHLIN-SCHWARTZ

Présidente générale : M<sup>me</sup> Henri GALLI

**BULLETIN MENSUEL**



**SOMMAIRE**

	Pages.		Pages.
<b>I<sup>re</sup> PARTIE</b>			
<i>Actes officiels.</i>			
Modifications aux statuts.....	72	Propagande à l'étranger.....	95
Lettre de remerciements.....	78	Régions libérées.....	98
Comité central de l'U. F. F.....	78	Récompenses.....	101
Commissions centrales.....	80	<b>II<sup>e</sup> PARTIE</b>	
Comités régionaux et Afrique du Nord.....	84	Chronique des Croix-Rouges. — Dr H.-M. Fay.	103
		Causerie médicale. — Dr Pierre Sée.....	105
		Bibliographie.....	108

**SIÈGE SOCIAL, RÉDACTION & ADMINISTRATION**

102, boulevard Malesherbes, PARIS-17<sup>e</sup>. — Téléphone : Wagram 17-68.

## PREMIÈRE PARTIE

## ACTES OFFICIELS

## Modifications aux Statuts.

Nous publions ci-dessous le texte des statuts acceptés à la dernière Assemblée générale de l'U. F. F. et qui viennent d'être adoptés par le Conseil d'Etat.

Les articles 1 et 2 sont nouveaux et remplacent intégralement les articles anciens. Ils ont pour objet de définir le caractère véritable et le but de l'association, dont le champ d'action est considérablement élargi.

L'article 6, dans ses deux premiers paragraphes, modifie la composition du Conseil d'administration ainsi que le nombre de ses membres.

Enfin, un deuxième paragraphe, ajouté à l'article 14, dispense certaines acquisitions peu importantes de l'approbation de l'Assemblée générale.

STATUTS <sup>(1)</sup>

## I. — But et composition de l'Association.

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — L'Association dite « Union des Femmes de France » fait partie de la Croix-Rouge française.

Fondée en 1881 pour une durée illimitée, elle a été reconnue comme établissement d'utilité publique ayant son siège à Paris, par décret du 6 août 1882.

Elle adhère aux principes généraux énoncés dans la Conférence internationale de 1863 et dans la Convention signée à Genève, le 22 août 1864, révisée le 6 juillet 1906, ainsi que dans les conventions de La Haye dont la France est signataire.

ART. 2. — L'Association a un triple but :

1° Préparer et organiser, comme auxiliaire du Service de Santé, des moyens de secours, principalement des hôpitaux auxiliaires du territoire, à mettre à la disposition des armées françaises de terre et de mer en temps de guerre et d'expédition;

(1) Les passages en italique indiquent les modifications apportées aux anciens statuts.

## MALADES &amp; BLESSÉS

## Lits, Fauteuils, Voitures &amp; Appareils Mécaniques

BRANCARDS EN TOUS GENRES POUR BLESSÉS

Voiturettes pour Muillés - Fauteuil roulant à moteur

TRANSPORTS en AMBULANCES AUTOMOBILES

Jambes et Bras artificiels perfectionnés

Tous Appareils et Chaussures orthopédiques

VOITURES DE LUXE POUR ENFANTS

**DUPONT**

10, Rue Hautefeuille, PARIS. (6<sup>e</sup>)

MAISON FONDÉE EN 1847

EXPOSITION LILLE 1920 : HORS CONCOURS

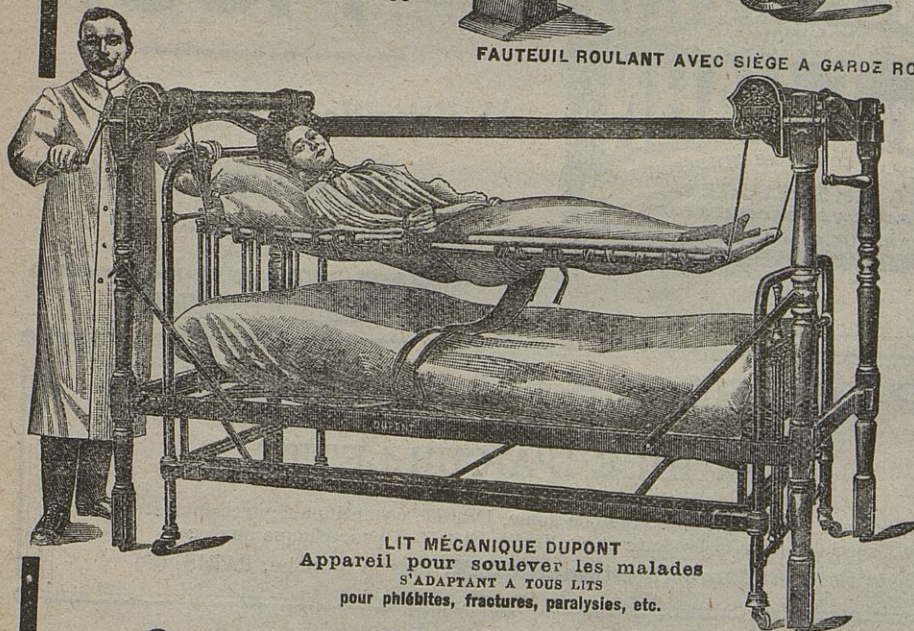
Fournisseur des Hôpitaux  
des Croix-Rouges Française et Américaine  
et du Service de Santé militaire

(Centres d'Appareillage de Paris, Lyon, Lille,  
Amiens, Nancy, etc.)

TÉLÉPHONE } GOBELINS 18-67  
                  } GOBELINS 40-95

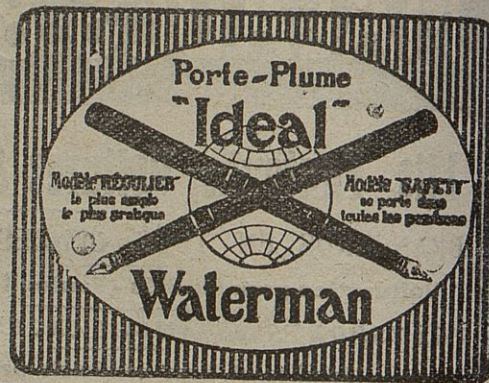
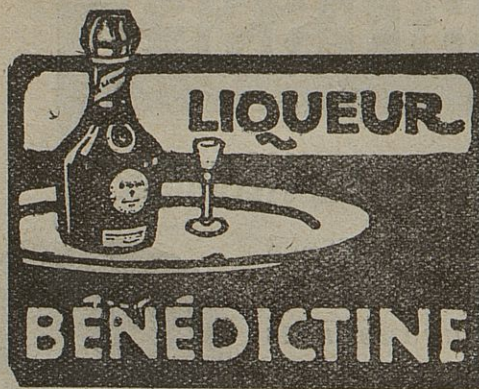


FAUTEUIL ROULANT AVEC SIÈGE A GARDE ROBI



LIT MÉCANIQUE DUPONT  
Appareil pour soulever les malades  
S'ADAPTANT A TOUS LITS  
pour phlébites, fractures, paralysies, etc.

Succursale à Lyon : 6, Place Bellecour



## ART ET DENTELLES

**BLOUSES** sur mesures, avec dentelles, broderies, petits plis et points. Modèles inédits et différents pour chaque cliente. Combinaisons les plus artistiques avec vieilles dentelles, fonds bonnets brodés, etc.

NAPPES, COUSSINS, DESSUS LITS, etc.

Madame **KEISER**, 47, rue de l'Orangerie, **VERSAILLES**.



## LES CONFITURES D'ORANGES PICON

Le meilleur Dessert

Le meilleur Goûter

EN VENTE DANS TOUTES LES GRANDES ÉPICERIES  
ET MAISONS D'ALIMENTATION

## 12 OUVRAGES pour 36 FRANCS

### UNE IDÉE D'AIGUILLETTE

Abonnement mensuel à un ouvrage de dame, INÉDIT, échantillonné, avec fournitures spéciales pour la broderie et explication détaillée pour chaque ouvrage.

Directrice : Madame **Christiane ROGER**, 76, rue Blanche, PARIS, (9°)

2° Venir en aide aux victimes de la guerre militaires et civiles;  
3° Venir en aide, en temps de paix, aux victimes des fléaux et désastres publics et coopérer d'une manière permanente à la création et au fonctionnement d'œuvres sociales tendant à améliorer la santé publique et à atténuer les souffrances des différentes classes, conformément d'ailleurs au vœu formulé par l'article 28 de la Société des nations.

ART. 3. — Les moyens d'action de l'Association sont, notamment :

Des cours et conférences pour la formation de dames infirmières diplômées, d'infirmiers et brancardiers;

Des dispensaires-écoles et hôpitaux-écoles destinés à compléter l'instruction professionnelle du personnel hospitalier;

Des maisons de convalescence;

Des salles dites « Repos du soldat »;

La publication d'un *Bulletin*.

L'Association est, en outre, autorisée à entreprendre toute œuvre d'instruction ou d'assistance de nature à préparer ou à faciliter sa mission patriotique et humanitaire.

ART. 4. — L'Association se compose de membres titulaires, associés, adhérents et auxiliaires.

Pour être membre, il faut être présenté par deux membres de l'Association et agréé par le Conseil d'administration.

La cotisation annuelle minimum est de 10 francs pour les membres titulaires et associés, et de 5 francs pour les membres adhérents (hommes et femmes).

Elle peut être rachetée en versant au moins une somme égale à vingt fois le montant de la cotisation minimum de la catégorie à laquelle appartient le membre.

Un versement minimum de 1.000 francs confère le titre de « membre bienfaiteur ».

Les femmes peuvent seules être membres titulaires.

Parmi les membres associés, sont exemptés de la cotisation les médecins et les pharmaciens professeurs à l'Union.

Les membres auxiliaires ne payent pas de cotisation, mais s'engagent à faire un service actif en temps de guerre.

Le titre de membre honoraire ou d'honneur peut être décerné par le Conseil d'administration aux personnes qui rendent ou qui ont rendu des services signalés à l'Association. Ce titre confère, aux personnes qui l'ont obtenu, le droit de faire partie de l'Assemblée générale ou du Conseil d'administration sans être tenues de payer une cotisation annuelle.

ART. 5. — La qualité de membre de l'Association se perd :

1° Par la démission;

2° Par la radiation, prononcée pour non-paiement de la cotisation ou pour motifs graves par le Conseil d'administration, sauf recours à l'Assemblée générale.

U. F. F.

1.

## II. — Administration et fonctionnement.

ART. 6. — *L'Association est administrée par un Conseil central de 30 membres au moins et de 70 au plus, élus pour deux ans par l'Assemblée générale et choisis parmi les membres dont se compose cette Assemblée.*

*Le Conseil devra comprendre des déléguées des Comités de province à raison d'une déléguée par région de corps d'armée, présentée par les Comités de la région.*

En cas de vacance, le Conseil pourvoit au remplacement de ses membres, sauf ratification par la plus prochaine Assemblée générale.

Le renouvellement du Conseil a lieu annuellement par moitié.

Les membres sortants sont rééligibles.

Ce Conseil choisit, parmi ses membres, un bureau composé d'une présidente, de quatre vice-présidentes et d'une secrétaire. Il élit, en outre, un secrétaire général et un trésorier qui font de droit partie du bureau.

Le bureau est élu pour un an.

Les membres sortants sont rééligibles.

Il est chargé de l'examen de toutes les affaires qui sont soumises au Conseil et de l'exécution des délibérations prises par ce dernier. Il peut s'adjoindre les présidentes des commissions visées à l'article 9.

ART. 7. — Le Conseil se réunit au moins quatre fois par an et, en outre, chaque fois qu'il est convoqué par sa présidente ou sur la demande du quart de ses membres.

La présence du tiers des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations.

Il est tenu procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux sont signés par la présidente et la secrétaire.

ART. 8. — Toutes les fonctions de membres du Conseil et du bureau sont gratuites.

ART. 9. — Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration de l'Association.

Il organise tous les moyens d'action en personnel et matériel.

A cet effet, il peut nommer parmi les membres titulaires, associés et adhérents, des commissions de propagande, des finances, de l'enseignement, du personnel, du matériel.

Il désigne parmi ses membres les présidentes de ces commissions.

Il a seul le droit d'engager la Société.

Il crée, partout où il le juge utile, des comités qui, en se renfermant dans les limites des présents statuts, relèvent de lui et sont soumis à son autorité. Il détermine la circonscription de chacun d'eux.

Il choisit et nomme les délégués régionaux dans les conditions prévues par les règlements militaires.

Il est assisté, pour les questions d'ordre général, par un Comité consultatif, et, pour les questions d'ordre judiciaire, par un Comité de contentieux.

Chaque fois que des questions d'ordre général devront être étudiées

et votées, le Conseil central convoquera en commission supérieure les délégués régionaux et les présidentes des comités locaux. Celles-ci pourront se faire représenter par une déléguée spécialement accréditée par elles.

Cette Commission sera présidée par la présidente de la Société assistée du secrétaire général.

ART. 10. — Les comités locaux jouissent de toute l'initiative nécessaire à leur action et à leur développement. Ils se réunissent en assemblée une fois au moins chaque année. Ils choisissent leur présidente, dont la nomination n'est définitive qu'après agrément du Conseil central de l'Association.

Le Conseil laisse à ses comités la disposition des recettes qui leur sont propres, à charge par eux d'organiser un hôpital auxiliaire du territoire, en rapport avec leurs ressources, sous la responsabilité de la présidente dont le Conseil central, en cas de refus, peut décider le remplacement.

Chaque Comité local devra verser, au siège social, le dixième du produit des cotisations pour sa part contributive aux dépenses générales de l'Association.

ART. 11. — L'Assemblée générale se compose des membres titulaires de l'Association. Elle se réunit une fois par an et, en outre, chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil ou sur la demande du quart au moins de ses membres.

Son ordre du jour est réglé par le Conseil.

Son bureau est celui du Conseil.

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil, sur la situation financière et morale de l'Association.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit au renouvellement des membres du Conseil.

Le vote par correspondance est admis, mais seulement en ce qui concerne les élections.

Ces rapports annuels et les comptes sont adressés, chaque année, à tous les membres de l'Association.

ART. 12. — En temps de guerre, le bureau se constitue en Commission exécutive. Il s'adjoint les présidentes des commissions et tels membres dont le concours lui semble utile.

ART. 13. — Les dépenses sont ordonnancées par la présidente. L'Association est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par son trésorier.

Le trésorier, dûment autorisé par le Conseil, donne mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions hypothécaires ou autres, ainsi que de toutes oppositions.

ART. 14. — Les délibérations du Conseil d'administration relative aux acquisitions, échanges et aliénations des immeubles nécessaires au but poursuivi par l'Association, constitutions d'hypothèques sur lesdits immeubles, baux excédant neuf années, aliénations des biens dépendant

du fonds de réserve et emprunts, doivent être soumises à l'approbation de l'Assemblée générale.

*Toutefois, en ce qui concerne les acquisitions en province dont le prix, y compris les frais, ne dépassera pas 25.000 francs, la délibération du Conseil d'administration n'aura pas besoin d'être soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.*

ART. 15. — Les délibérations du Conseil d'administration, relatives à l'acceptation des dons et legs, ne sont valables qu'après l'approbation administrative donnée dans les conditions prévues par l'article 910 du Code civil et les articles 5 et 7 de la loi du 4 février 1901.

Les délibérations de l'Assemblée générale, relatives aux aliénations de biens dépendant du fonds de réserve, ne sont valables qu'après l'approbation du gouvernement.

### III. — Fonds de réserve et ressources annuelles.

ART. 16. — Le fonds de réserve comprend :

- 1° Le dixième au moins du revenu net des biens de l'Association;
- 2° Les sommes versées pour le rachat des cotisations;
- 3° Le capital provenant des libéralités ayant une affectation spéciale.

ART. 17. — Le fonds de réserve est placé en rentes nominatives sur l'Etat ou en obligations nominatives dont l'intérêt est garanti par l'Etat.

Il peut être également employé à l'acquisition des immeubles nécessaires au but poursuivi par l'Association.

ART. 18. — En dehors du fonds de réserve ci-dessus prévu, l'Association doit toujours avoir en réserve, comme trésor de guerre, un capital disponible placé en valeurs nominatives ou en compte courant, correspondant au montant de ses engagements pour le cas de mobilisation.

Le bureau du Conseil central et les bureaux des Conseils locaux, ces derniers avec l'autorisation du Conseil central, pourront, soit aliéner ces titres, soit les affecter à la garantie d'avances qui pourraient être consenties par la Banque de France.

ART. 19. — Les recettes annuelles de l'Association se composent :

- 1° Des cotisations et souscriptions de ses membres;
- 2° Des subventions qui pourraient lui être accordées;
- 3° Du produit des libéralités dont l'emploi immédiat a été autorisé, des ressources créées à titre exceptionnel et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente;
- 4° Du revenu des biens;
- 5° Du produit de la rétribution perçue pour l'admission aux hôpitaux-écoles.

### IV. — Modification des statuts et dissolution.

ART. 20. — Les statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil ou du dixième des membres dont se compose l'Assemblée générale, soumise au bureau au moins un mois avant la séance.

L'Assemblée doit se composer du quart au moins des membres en exercice. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle, et, cette fois, elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents.

Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

ART. 21. — L'Assemblée générale, appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association et convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre, au moins, la moitié plus un des membres en exercice.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle, et, cette fois, elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents.

Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

ART. 22. — En cas de dissolution volontaire, statutaire, prononcée en justice ou par décret, l'Assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Association. Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues, publics ou reconnus d'utilité publique.

Ces délibérations sont adressées sans délai au Ministre de l'intérieur et aux Ministres de la guerre, de la marine et des colonies.

ART. 23. — Les délibérations de l'Assemblée générale, prévues aux articles 20, 21, 22, ne sont valables qu'après l'approbation du gouvernement.

### V. — Surveillance et règlement intérieur.

ART. 24. — Le trésorier devra faire connaître dans les trois mois, à la préfecture de la Seine, tous les changements survenus dans l'administration.

Les registres et pièces de comptabilité de l'Association seront présentés sans déplacement, sur toute réquisition du préfet, à lui-même ou à son délégué.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année au préfet du département, au Ministre de l'intérieur et aux Ministres de la guerre, de la marine et des colonies.

ART. 25. — Ces Ministres auront le droit de faire visiter, par leurs délégués, les établissements fondés par l'Association et de se faire rendre compte de leur fonctionnement.

ART. 26. — Les règlements intérieurs préparés par le Conseil central et approuvés par l'Assemblée générale doivent être adressés au Ministre de l'intérieur et aux Ministres de la guerre, de la marine et des colonies.

### Lettre officielle de remerciements.

*Nous sommes heureux de reproduire ci-dessous la Lettre de remerciements adressée à M<sup>me</sup> Galli par M. le Médecin-Chef de l'hôpital militaire Villemin.*

GOUVERNEMENT MILITAIRE DE PARIS

PLACE DE PARIS.

HOPITAL MILITAIRE VILLEMIN.  
8, rue des Récollets (X).

Paris, le 14 janvier 1922.

« Le Médecin Principal de 1<sup>re</sup> classe Theoris, médecin-chef de l'hôpital militaire Villemin, à M<sup>me</sup> Galli, présidente de l'« Union des Femmes de France ».

» J'ai l'honneur de vous adresser en mon nom et au nom du personnel militaire et civil de l'hôpital Villemin, nos vœux et nos remerciements pour le concours dévoué et averti des infirmières de l'Union des Femmes de France.

» Je vous demande, à cette occasion, la permission de vous assurer de tout mon dévouement à la noble tâche que vous assumez et vous prie, Madame la Présidente, d'agréer, en même temps que vos distinguées collaboratrices, l'hommage de mon profond respect.

» THEORIS. »

### Comité Central de l'U. F. F.

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION ET CONSEIL DE DIRECTION.

30 décembre 1921. — Ratification de la nomination de M<sup>me</sup> Roger Hartmann comme trésorière à Thaon-les-Vosges. Ratification de la nomination de M<sup>me</sup> Broc comme présidente à Aulnay-sous-Bois. Annonce de la fête franco-russe du 21 janvier, organisée par le Comité de secours interalliés de l'U. F. F.

6 janvier 1922. — Choix d'un rapporteur à présenter pour le Congrès national d'hygiène, qui doit se tenir à Paris en décembre.

13 janvier 1922. — Remerciements et médaille pour la participation

de l'U. F. F. au Congrès de médecine publique; demande d'infirmières par l'Institution des Jeunes Aveugles, pour soins aux grippés.

20 janvier 1922. — Affiliation du Comité de Landau (Rhénanie). Ratification de la nomination de M<sup>me</sup> la générale Daugan comme présidente; le Conseil prend acte de la désignation de M. Lefèvre comme trésorier. Ratification de la nomination de M<sup>me</sup> Daridan comme présidente à Etival (Vosges); de M<sup>lle</sup> Demontis, comme présidente à Saujon; de M<sup>me</sup> Gauthier, comme présidente à Varsovie. Sur la proposition de M<sup>me</sup> Henri Galli et de M<sup>lle</sup> Aizelin, le Conseil est heureux de ratifier la nomination de M<sup>me</sup> Barthez comme vice-présidente de la Section antituberculeuse.

27 janvier (Conseil d'administration). — Délibération approuvant une modification proposée aux statuts, concernant les acquisitions.

Délibération acceptant le legs Pouge (legs de 2.000 francs), fait à la Croix-Rouge française et partagé également entre les Comités U. F. F. et S. B. M., de Clermont-Ferrand.

Délibération autorisant la vente de l'immeuble Chassagnon, dépendant de Tonnay-Charente. (Cet immeuble n'était pas utilisé par la colonie et a été revendu à un prix avantageux.)

Accord avec la Société de charité maternelle, à la Plaine-Saint-Denis, pour une consultation de nourrissons (tous les quinze jours), dans le local du dispensaire.

Mesures prises par la Commission du matériel pour l'aménagement du magasin d'Issy-les-Moulineaux et le transfert du matériel hospitalier.

3 février. — Annonce de l'ouverture des Conférences du mercredi, au siège social, à partir du 15 février. Ouverture des cours de puériculture. Annonce des cours d'administration militaire en mars.

Compte rendu de la réunion du 30 janvier, à Ham : constitution des bureaux de Ham, Nesle et Chaulnes; remise des œuvres créées par les postes de secours et des fonds restant de leur gestion. Le Conseil renouvelle à M. et à M<sup>me</sup> Vernes, à M<sup>me</sup> Roussel et à leurs collaborateurs sa profonde reconnaissance et ratifie les nominations des bureaux : présidente à Ham, M<sup>me</sup> Gobin; présidente à Nesle, M<sup>me</sup> Delacour; présidente à Chaulnes, M<sup>me</sup> Sandras; secrétaire-trésorière à Ham, M<sup>me</sup> Lengle; trésorier à Nesle, M. E. Gobin.

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Voisin, le Conseil est heureux de ratifier le choix de M<sup>me</sup> la générale Coffec comme directrice adjointe de la Commission du matériel. Approbation des nouveaux statuts par le Conseil d'Etat.

## Commissions Centrales.

### PERSONNEL.

Nous attirons tout spécialement l'attention de *tous* nos membres sur les cours d'administration annoncés par le service de l'enseignement, qui auront lieu en mars.

Il est urgent que, *toutes*, nous ayons une notion très nette de ce travail un peu ardu, quoiqu'il semble *a priori* bien éloigné de notre ardent désir d'aider notre pays en cas de conflit. Ce service est la base de toute organisation sanitaire; bien organisé, c'est l'ordre et le bien-être pour nos combattants, la sécurité aussi pour les familles; mal compris, c'est le désordre et l'insécurité pour tous.

Toutes nos dames non préparées aux soins directs des malades et blessés se feront un devoir de suivre ces cours.

Nous ne devons plus compter seulement sur notre esprit si vif d'initiative; il continuera à nous servir d'autant mieux que nous serons plus éclairées, plus instruites dans toutes les branches de notre activité : soyons prêtes, nous serons fortes.

Nous espérons que nos Comités de province entendront l'appel qui leur a été déjà fait sur ce point important de notre enseignement et que, partout, nos membres s'initieront à ce travail sévère, mais si particulièrement utile. Là où on ne trouvera pas de professeur spécialisé, on pourra employer les cours sténographiés qu'un professeur non spécialisé vaudra bien lire.

### Réunion mensuelle.

Pour la cinquième fois, la Commission du personnel s'est réunie le vendredi 20 janvier. Chacun de nos membres expose son travail du mois. M<sup>lle</sup> Le Bidan de Saint-Mars s'est entendue avec M<sup>lle</sup> Maugeret, présidente du Congrès Jeanne-d'Arc; elle présentera, à ce Congrès, un rapport complet de l'activité générale de l'U. F. F. pendant la guerre et depuis l'armistice.

M<sup>lle</sup> Le Bidan de Saint-Mars poursuit aussi, avec M<sup>lle</sup> Lefèvre, directrice de l'enseignement, l'organisation de petites leçons d'hygiène pour les midinettes, leçons ne dépassant pas vingt minutes.

M<sup>lle</sup> Le Bidan de Saint-Mars veut bien s'entendre avec la comtesse de Keranflech pour présenter au Congrès d'éducation familiale ce que l'Union tente au bastion 42 dans ce but.

La formation de notre bibliothèque pour les infirmières du G. M. P. se

poursuit avec succès. M<sup>me</sup> Gauchas a reçu d'intéressantes promesses. M<sup>me</sup> Beauregard a donné des ouvrages de médecine qui formeront un fond précieux et intéressant.

M<sup>lle</sup> Vieillot, nouveau membre de notre Commission, y représentera l'élément jeune et d'avenir dont elle a besoin. Elle a passé une année entière en Amérique pour étudier l'organisation de toutes les œuvres sociales et d'hygiène générale. En ce moment, elle se documente sur les Œuvres françaises, plus difficiles à connaître, parce qu'elles ne sont ni centralisées ni coordonnées. Ce travail, déjà très avancé, lui permet de voir dès maintenant comment l'Union, dans les grands centres et même dans les agglomérations moindres, pourrait aider à cette coordination en utilisant son personnel bénévole technique et même celui ne possédant pas de connaissances spéciales.

M<sup>lle</sup> Vieillot donne des idées générales pour guider ces concours bénévoles; ils pourraient être employés à seconder les assistantes d'hygiène des écoles, à aider les mères pour alléger leur tâche si lourde (cette idée est réalisée, sur un point de Levallois, par une Œuvre privée dont la présidente est M<sup>me</sup> Viollet).

La collaboration des concours bénévoles pourra être utilisée aussi dans les bibliothèques municipales, à l'Association philotechnique; dans les hôpitaux, auprès des enfants atteints d'affections chroniques; à transcrire des articles ou des livres en méthode Braille, etc...

Les Œuvres privées trouveraient, dans cette organisation de concours divers, une aide passagère pour les cas de désorganisation accidentelle.

### Causerie faite au thé de « l'Amicale », le dimanche 22 janvier, par M<sup>lle</sup> GAY.

Très aimablement, M<sup>lle</sup> Gay a bien voulu présenter à nos chères infirmières de « l'Amicale », réunies le 15 courant, au thé du 3<sup>e</sup> dimanche, tous les avantages que donne à ses membres l'Association mutuelle des infirmières de Croix-Rouge. Je la remercie sincèrement, car elle a fait un travail utile, a dépensé son temps pour nous toutes, et nous savons combien elle est obligée de mettre d'ordre et de méthode dans son travail pour remplir toute la tâche qu'elle s'impose.

M<sup>lle</sup> Gay nous montre le côté moral de l'Œuvre, l'obligation, pour toutes les infirmières de la Croix-Rouge, d'en être membre, les unes pour bénéficier de ses avantages, les autres pour secourir celles que la lutte pour la vie abat momentanément; plus nous serons nombreuses, plus l'aide pourra être efficace.

« Faites toutes de la propagande, — nous dit M<sup>lle</sup> Gay, très persuasive, — pour qu'aucune des nôtres ne soit malheureuse ou abandonnée; nous nous devons à nous-mêmes d'arriver à soutenir toutes celles qui se dévouent à autrui. » Rappelons que la profession d'infirmière exige les plus grandes qualités morales et apporte plus de fatigues et de danger physique que toute autre, donc elle doit être entourée d'une plus

grande sécurité d'avenir. Nous devons y aider, notre devoir est impérieux sur ce point. M<sup>lle</sup> Gay nous disait encore :

Je vous demande pardon de vous le répéter, mais faites un effort pour attirer des concours désintéressés. C'est l'année dernière, je crois, qu'un fort joli article a paru, qui disait le but de la Mutuelle des infirmières et l'impossibilité où elle était de faire face, comme elle le voudrait, largement, aux nécessités de tous les instants, de remédier à mainte détresse ignorée... On y disait combien de femmes, ayant quitté des professions rémunératrices pour « faire la guerre » au chevet de nos blessés, se retrouvaient chez elles, seules, fatiguées, usées, trop âgées pour se refaire une nouvelle vie... et un « poilu » qui avait fait la guerre, non point à l'hôpital, mais dans les tranchées, me disait, ayant lu cet article :

« C'est vrai, tout de même, on n'y pense pas assez à cela; mais si les parents dont les poilus ont été soignés, sauvés par des soins dévoués, réalisaient la chose, ils feraient un effort, selon leurs moyens, aucun ne refuserait, certains seraient confus de n'y avoir pas pensé. Toutes les femmes, mères, sœurs des blessés devraient tenir à honneur d'être membres de l'A. M. I. »

Nous ne croyons pas inutile de reproduire dans la *Revue* tout ce que nous a dit avec tant de charme M<sup>lle</sup> Gay, d'autant plus que nos papiers de propagande ne sont plus exactement au point.

Pour toute la France, les avantages ci-dessous indiqués sont assurés. Pour Paris, l'entente avec une coopérative ajoute à ces avantages, et je pense qu'en province, au moins pour les centres importants, on pourra s'entendre avec d'autres coopératives qui apporteront le même bénéfice à nos affiliées.

Les infirmières ont droit à une indemnité de maladie de 3 francs par jour, sur demande appuyée d'un certificat médical adressé à M<sup>lle</sup> de Caters. Cette demande est renouvelable de quinze jours en quinze jours, pour une durée maximum de trois mois, soit une indemnité de 270 fr.

La seconde année, cette même indemnité peut être accordée soit pour la même maladie, soit pour une nouvelle.

Au bout de quinze ans de sociétariat, l'infirmière fatiguée peut demander une allocation d'invalidité, que la Présidente fera voter en Assemblée générale, allocation qui peut être renouvelée d'année en année et qui sera d'autant plus forte que l'Association aura plus de ressources.

Des réductions peuvent être accordées pour les traitements à Vichy et Aix-les-Bains (s'adresser à M<sup>lle</sup> de Caters).

Béaumont-le-Roger est ouvert trois mois (pour les conditions, écrire à M<sup>lle</sup> de Caters).

*Coopérative.* — Ne pouvant organiser une Coopérative spéciale aux infirmières de l'A. M. I., notre Présidente, M<sup>lle</sup> de Caters, s'est entendu avec le « Lien social », 76 bis, rue des Saints-Pères, à Paris (7<sup>e</sup>). La *carte d'identité* que doivent posséder tous nos membres leur permettra de profiter des prix avantageux du « Lien social ». On peut s'y procurer des étoffes, des chaussures, des denrées diverses, des savons, couvertures, etc...

A. BEAUREGARD,  
Directrice du personnel.

## ENSEIGNEMENT.

La Directrice de l'enseignement avait envoyé, dans le courant de décembre, une circulaire demandant à toutes nos Présidentes de bien vouloir user de leur influence pour faire reprendre l'enseignement dans leurs Comités.

Nous avons été heureuses de recevoir un nombre important de réponses. Grâce au zèle de nos Présidentes, l'enseignement va reprendre à Aix, Alger, Arras, Albi, Bayeux, Bordeaux, Cirey-sur-Vezouse, Fougères, Honfleur, Joigny, Lens, Lille, Lunéville, Le Raincy, Mende, Remiremont, Saint-Denis, Vitry.

Nous espérons pouvoir, le mois prochain, annoncer d'autres réouvertures; mais, déjà, nous voulons remercier les Comités qui ont si vite répondu à notre appel.

× ×

Nous tenons à signaler tout particulièrement notre jeune Comité de Liepvre (Haut-Rhin), où les examens viennent d'avoir lieu d'une façon particulièrement brillante.

× ×

La Commission de l'enseignement avait décidé, dans sa dernière réunion, d'ajouter des notions de puériculture au programme de la première année. Les cours s'ouvriront au siège social le 30 janvier. A cause du nombre important d'élèves, nous avons été dans l'obligation d'organiser trois séries de cours. Les docteurs Devraigne, Veill-Hallé, Martinguay, ont bien voulu se charger de cet enseignement.

× ×

Les cours d'hygiène sociale se poursuivent au siège central et au bastion; nous devons des remerciements très particuliers au docteur Engel, qui nous aide avec tant de dévouement dans notre tâche. Les cours du docteur de Jong ont été suivis avec le plus grand intérêt.

× ×

Les conférences vont reprendre au Siège social, le mercredi, à 5 heures, avec le programme suivant :

Le 15 février. — M. le docteur Lesage, médecin des hôpitaux : *Nouvelles tendances de la puériculture.*

Le 22 février. — M. le docteur Génévrier, médecin de l'hôpital Saint-Joseph : *Les écoles de plein air. Externats dans les espaces libres des grandes villes.* Projections.

Le 1<sup>er</sup> mars. — M. le docteur Vaudremer, ancien médecin principal aux armées, maître de conférences à l'École des hautes études : *Sur le front d'Orient.* Projections.



Le 8 mars. — M. le docteur Defosses, chirurgien en chef de l'Hôpital anglais : *L'immobilisation et la mobilisation des blessés et des malades.*

Le 15 mars. — M. le docteur M. Labbé, professeur à la Faculté : *L'hygiène alimentaire dans la famille.*

Demander des cartes au service de l'enseignement, 102, boulevard Maiesherbes.

× ×

Nous reprenons, cette année, les *Cours d'administration militaire*. En temps de guerre, nous aurions besoin d'un très grand nombre de personnes de bonne volonté pour les services administratifs de nos hôpitaux. Nous engageons vivement toutes les personnes désireuses de se rendre utiles à suivre ces cours, qui auront lieu, au siège social, les jeudis 2, 9, 16, 23 mars, à 5 heures. M. l'officier d'administration Lemaire, de l'hôpital Villemin, a bien voulu s'en charger. Le programme est à la disposition de toutes les personnes qui en feront la demande. Nous engageons vivement nos Présidentes de Comités à organiser des cours de cette nature. Un certificat d'assistance aux cours sera délivré.

Un de nos plus anciens professeurs, le docteur Hogg, membre de notre Commission de l'enseignement, a eu la généreuse pensée de nous remettre une somme de 2.000 francs, dont la rente est destinée à l'achat d'un prix qui portera le nom de « Fondation Hogg » et sera décerné chaque année, à la fin de la session des examens, à l'élève de deuxième année qui aura obtenu le plus grand nombre de points.

Nos remerciements émus vont au docteur Hogg, qui a voulu montrer le grand intérêt qu'il porte à l'enseignement de l'Union, dont il a été un des organisateurs de la première heure. Nous formons le rêve qu'un si bel exemple soit bientôt suivi.

*La Directrice de l'enseignement,*  
J. LEFÈVRE.

### Comités Régionaux.

#### GOVERNEMENT MILITAIRE DE PARIS.

##### Versailles.

Le Comité de Versailles a donné, le 27 novembre dernier, une matinée dansante, dont le produit était destiné à venir en aide aux habitants d'Eix (Meuse), village adopté par ce Comité. Cette matinée, que M<sup>me</sup> Chardayre, représentant le Comité central, a bien voulu honorer de sa présence, a eu un vif succès et a permis de faire un premier envoi de couvertures, draps, torchons, serviettes, vêtements, etc...

La distribution en a été faite au poste-dispensaire de l'U. F. F. par sa si dévouée directrice, M<sup>me</sup> Picart.

Le Comité de Versailles vient aussi d'ouvrir une consultation de nourrissons dans le très populeux quartier Sainte-Elisabeth. Cette consultation rend de très réels services puisque, de six inscriptions du début on en enregistre actuellement trente-sept.

A Noël, il y a eu une distribution de vêtements d'enfants pour encourager les jeunes mères à présenter leurs enfants aux pesées et à suivre les conseils du docteur régulièrement.

L'enseignement a pu être repris cette année.

### III<sup>e</sup> RÉGION.

#### Comité d'Elbeuf.

Le 21 décembre a eu lieu, au Siège social, à l'Hôtel de Ville, la réunion générale annuelle du Comité d'Elbeuf.

M. Paulme, délégué régional, est venu présider cette séance, et, après la lecture des rapports, a pris la parole.

Il a loué le Comité de son généreux envoi, en colonie de vacances, de vingt jeunes garçons de 13 à 14 ans, qui ont largement profité de l'air des bois et de la mer et ont rapporté, avec une solide provision de santé pour l'hiver, le souvenir de joyeuses vacances.

M. le Délégué a été heureux de voir que l'U. F. F. s'est attachée à faire connaître les avantages que donne l'inscription à la Mutualité maternelle départementale, fondée à Rouen, l'année dernière, par M. Lallemant, préfet de la Seine-Inférieure, et de constater qu'elle a su recruter, en même temps que des membres participantes, des membres donatrices et bienfaitrices, remplissant par là-même le but que poursuit cette œuvre de solidarité sociale entre toutes les mères de toutes les conditions.

Enfin, M. le Délégué a chaleureusement approuvé la décision prise par le Comité d'Elbeuf de fonder sous peu, dans notre ville, un dispensaire marin. Désormais, grâce à une organisation spéciale, un bien plus grand nombre de malades, petits et grands, pourront recourir au traitement par les piqûres d'eau de mer, commencé il y a trois ans et appliqué depuis, avec tant de succès, à la Goutte de lait comme à la Crèche, et Elbeuf pourra, comme Paris, Lyon et d'autres agglomérations, apprécier les merveilleux résultats du traitement Quinton.

#### Comité du Havre.

Le Comité du Havre a organisé, en novembre, un concert au profit du Dispensaire-école et de la fondation de la Goutte de lait de Gravelle.

L'initiative fut couronnée du plus vif succès, car, dans la salle, se pressait une assistance nombreuse et choisie aux premiers rangs de la-

quelle on remarquait les membres de l'Union : M<sup>mes</sup> Chalot, vice-présidente; Bataille, Rémy, M<sup>me</sup> Genestal; MM. Merciolle, médecin-major; les docteurs Profichet, Loir, Obers, Cauderay, Percot; MM. Paul Guillard, le colonel Le Hagne, etc...

### VII<sup>e</sup> RÉGION.

#### Comité de Beaume-les-Dames.

Le Comité de Beaume-les-Dames a fait célébrer un service religieux pour les officiers, sous-officiers, soldats des armées de terre et de mer, morts pour la France.

#### Comité de Besançon.

Dimanche, 11 décembre, dans une pieuse et patriotique pensée, le Comité bisontin a fait célébrer, à 11 heures, en l'église Saint-Pierre, un service solennel à la mémoire des officiers, soldats et marins morts pour la France.

Une foule extraordinairement nombreuse, répondant à l'appel du Comité, se pressait dans le sanctuaire artistement décoré aux couleurs françaises. Aux premiers rangs, on remarquait notamment, à côté des dames du Comité : M<sup>mes</sup> Grand, Delavelle, Zeltner, Poulle, M<sup>me</sup> Bruchon; M. le général Nudant, M. le général Moraillon, M. l'intendant général Bertrand, M. le général de Thuy, MM. le colonel Giboudot, le colonel Lyet, le colonel Monnot, le colonel Martinet, le commandant Laugier, etc., et de très nombreux officiers de la garnison, ainsi que de très nombreuses notabilités civiles.

#### Comité de Montbéliard.

Comme l'an passé, le Comité s'est occupé des villages libérés.

L'ouvroir, qui fonctionne très régulièrement sous la direction de sa dévouée présidente, a confectionné pendant l'année 557 articles, tant linge que vêtements, qui ont été distribués dans les deux communes de Noviant-aux-Prés (Meurthe-et-Moselle) et Machaut (Ardennes).

Pour Noël, il a été envoyé dans ces deux endroits 390 objets, vêtements et jouets.

L'ouvroir travaille maintenant pour un village d'Alsace, qui lui a été recommandé et dont personne ne s'est encore occupé.

Le Comité a, en outre, pris soin d'une jeune fille tuberculeuse, dont la santé était déjà très compromise et a payé sa pension à la campagne pendant tout l'été.

Le Comité s'est accru de 16 nouveaux membres ces derniers mois.

### IX<sup>e</sup> RÉGION.

#### Comité d'Angers.

L'Assemblée générale annuelle du Comité d'Angers a eu lieu le 21 décembre, au Foyer du Soldat, sous la présidence effective de M<sup>me</sup> Cointreau, présidente, assistée de M<sup>me</sup> Bigeard, vice-présidente; de M<sup>me</sup> Clémot, trésorière; de M<sup>me</sup> Bellanger, secrétaire, et sous la présidence d'honneur de M<sup>me</sup> Borromée, préfète de Maine-et-Loire et de M<sup>me</sup> Goblot, ancienne présidente.

La marche du Comité pendant 1921 montre que la vie de la Société est plus intense que jamais et que ses forces et son activité, loin d'être usées par le gros effort fourni pendant la guerre, sont assez grandes encore pour apporter un concours efficace aux œuvres sociales de la paix.

Son dispensaire antituberculeux de la rue des Cordeliers, sous la direction médicale de M. le docteur Chaillous, a donné, en un an, 1.227 consultations et procédé à 361 examens microscopiques de crachats et à 326 examens d'urine. Le service radiologique, qui fonctionne depuis le 1<sup>er</sup> octobre seulement, sous la direction de M. le docteur Pichard, a déjà fait, lui aussi, 266 examens radioscopiques.

L'ouvroir, où les dames de bonne volonté viennent travailler, fournit layettes, linge et vêtements pour les enfants nécessiteux placés par le dispensaire, soit à la campagne par les soins de l'Œuvre Grancher, soit directement en sanatorium.

Le 18 décembre, le Comité de l'U. F. F. et celui de S. B. M. ont fait célébrer un service à la cathédrale, à l'intention des membres défunts de ces sociétés et des soldats de France tombés au champ d'honneur.

### X<sup>e</sup> RÉGION.

#### Comité de Rennes.

Comme tous les ans, le Comité de Rennes a fait célébrer le 18 décembre une messe de *Requiem* à l'intention des officiers, sous-officiers et soldats des armées de terre et de mer morts pour la patrie.

Cette pieuse cérémonie du souvenir a eu lieu à 10 heures, en l'église Saint-Etienne, en présence des nombreuses personnes, parmi lesquelles M. le général Passaga, M. Bourrut-Lacouture, représentant M. Maupoil, préfet de l'Ille-et-Vilaine; M. Simon, président du Souvenir français; M. Delisle, conseiller municipal; M. Machenaud, délégué régional de l'U. F. F.; M. le docteur Chevrel; M<sup>me</sup> Carpentier, présidente du Comité; M<sup>me</sup> Phoyen; MM. Le Deuff et Perrouas, de l'U. N. C.; MM. De-launay, Surcouf, de La Motte-Rouge, ainsi qu'un grand nombre d'officiers représentant les différentes unités de la garnison.

L'église Saint-Etienne avait été, pour la circonstance, richement déco-

rée et l'autel, orné de plantes vertes, était surmonté de faisceaux de drapeaux.

L'office fut célébré par M. l'abbé Pouët, curé de Saint-Etienne.

#### Comité de Fougères.

La soirée, organisée par le Comité de Fougères, au profit de l'Œuvre des Enfants malades, a obtenu le succès le plus complet et a réuni une brillante et nombreuse assistance dans la salle des Fêtes de l'hôtel de ville, dont la décoration et l'illumination électrique ont été plus particulièrement admirées.

### XI<sup>e</sup> RÉGION.

#### Comité de Nantes.

Nous extrayons d'un rapport sur les travaux du Comité de Nantes le passage suivant :

Nous sommes heureuses de pouvoir dire que le dispensaire antituberculeux de Pirmil, fondé depuis deux ans, et dont la direction a été confiée à l'U. F. F., rend les plus grands services à tous les habitants du quartier très peuplé et très misérable où il a été installé et où la tuberculose fait de grands ravages.

Nous terminons l'année 1921 avec 304 malades inscrits au dispensaire; il a été fait, par nos très dévouées infirmières-visiteuses, 3.462 visites à domicile. 1.283 consultations ont été données; 739 ordonnances ont été faites; 202 analyses de crachats, 90 radiographies.

Nous avons obtenu des résultats remarquables avec nos cours de gymnastique respiratoire et d'exercices physiques, qu'une vingtaine d'enfants suivent régulièrement. Les cours ont lieu l'hiver dans une salle spacieuse, et l'été, en plein air, sous la direction du docteur Condroyer et la surveillance d'une de nos infirmières-visiteuses. Après chaque cours, il est donné aux enfants une douche chaude.

Nous avons pu, aidés par l'Office central de la tuberculose, envoyer à la campagne ou au bord de la mer pendant les mois de juillet, août, septembre, 76 enfants, à raison de 80 francs par mois et par enfant; seules, nos ressources ne nous eussent pas permis de faire un pareil effort, et nous remercions le Comité central de Paris d'avoir bien voulu joindre son aide à celui de l'Office national.

Pour tous ces pauvres enfants pré-tuberculeux, les soustraire quelques mois au milieu contaminé dans lequel ils vivent peut les sauver et leur permet de reprendre des forces pour lutter contre le terrible fléau.

Nous félicitons vivement le Comité de Nantes des beaux résultats dont témoigne ce résumé.

### XV<sup>e</sup> RÉGION.

#### Comité de Marseille.

Le Comité a fait célébrer, le 9 décembre, en la paroisse Saint-Adrien, sa messe annuelle à la mémoire des soldats et marins morts pour la France. La cérémonie était présidée par Mgr Siméone, évêque d'Ajaccio, assisté de Mgr Lepereq. Dans l'assistance, fort nombreuse, on re-

marquait : le général Descoings; l'amiral Gilly, commandant la marine à Marseille; MM. Bassères, médecin inspecteur général de la 15<sup>e</sup> région; le général Stafforello et de nombreux officiers; les représentants des différentes sociétés civiles, de la Société de secours aux blessés militaires et de l'Association des Dames françaises.

#### Comité d'Aix-en-Provence.

Le dispensaire organisé par le Comité d'Aix-en-Provence donne les meilleurs résultats. La dévouée présidente, M<sup>me</sup> Bertrand, est secondée par : M<sup>mes</sup> Abram, Maedler, Bresson, Mézieux, Bergeon, Guenin, Long-Latour, Montel et Richaud, ainsi que M. Ferréol, qui a bien voulu prendre la responsabilité d'être trésorier.

Le service médical est assuré par les docteurs Toy, médecin-chef de l'asile des aliénés, Charpin et Sicard.

Cette Œuvre a pour but principal de soigner les militaires réformés pour cause de tuberculose, mais elle étend généreusement ses secours à la population civile.

#### Comité d'Avignon.

La kermesse organisée au profit du dispensaire « l'Avenir des Enfants de Vaucluse » a eu lieu le dimanche 10 juillet, dans le jardin de la sous-préfecture, et a obtenu le plus grand et le plus légitime succès.

Nous en félicitons vivement M<sup>me</sup> Gros, présidente, et ses collaboratrices, qui ont toujours fait preuve de dévouement et d'activité.

### XVI<sup>e</sup> RÉGION.

#### Comité d'Albi.

Le Comité d'Albi a organisé une soirée de gala au bénéfice du monument aux morts et du dispensaire d'hygiène sociale. Le succès a été grand et nous en félicitons vivement la Présidente et ses collaboratrices.

### XVIII<sup>e</sup> RÉGION.

#### Comité d'Hendaye.

*Nous recevons d'Hendaye le compte rendu de la fête donnée aux enfants du « Nid marin ».*

La fête de l'Arbre de Noël donnée lundi au « Nid marin » fut très réussie à tous les points de vue. Les invités applaudirent des deux mains les jeunes enfants de l'établissement qui exécutèrent d'une façon des plus satisfaisantes les divers numéros du programme, tels que chœurs, monologues et saynètes. Bravo aux minuscules demoiselles C. Cosson, G. Geniès, L. Espouey, R. Plante, S. Roche, ainsi qu'à MM. R. Langanay et M. Bauduin, ce dernier docteur Diafoirus d'un sérieux amusant.

Ce résultat fait honneur à leur institutrice dévouée, M<sup>me</sup> Berdale. Mais

que dire de la joie des petits à la vue du bel arbre de Noël, dont les branches pliaient sous le poids des jouets? Les mains se tendent et une large distribution d'objets tant convoités calme les impatients des deux sexes, qu'une excellente collation achève de mettre en gaité. Pendant ce temps, un lunch était servi aux invités, parmi lesquels nous avons remarqué MM. Choubac, maire; abbé Verchafel, directeur de l'Observatoire d'Abbadia; docteur Morance, médecin en chef de l'Asile pour enfants convalescents de la ville de Paris, également médecin de l'établissement; L. Rhurria, trésorier du Syndicat d'initiative, etc...

Aux félicitations que reçut, pour la réussite de cette jolie fête enfantine, l'admirable directrice du « Nid marin », M<sup>me</sup> Larroque, nous nous permettons d'y joindre les nôtres.

M<sup>me</sup> Larroque était précédemment à Trèves, où elle dirigeait, avec autant de dévouement, un Foyer du soldat. Lors de son départ pour Hendaye, le général Desgouttes, commandant l'armée du Rhin, dans une lettre, lui a adressé ses plus vifs remerciements.

## XX<sup>e</sup> RÉGION.

### Comité de Luxembourg (rattaché au Comité de Nancy).

Grâce à l'activité de M<sup>me</sup> Sangnier, directrice de la propagande, de MM. le docteur F. Weiler, médecin à Mondorf-les-Bains, Charles Sadoul et Arthur Diderrich, d'une part, et au dévouement de M<sup>mes</sup> Steichen, Reuter, Diderrich, Tresch, Kahn, Philippe, Clément, etc., d'autre part, le Comité de Luxembourg a pris un essor extraordinaire dès sa constitution.

Consciente de sa dette de gratitude envers la France, la population luxembourgeoise a saisi avec l'empressement le plus absolu l'occasion de contribuer à la réussite de l'OEuvre dont le but est la création de colonies de vacances pour les enfants des régions dévastées.

Créé le 11 mai, le Comité a pu provoquer une grande réunion publique de propagande qui a eu lieu le 11 juin, dans l'Aula de l'Athénée de Luxembourg.

M. l'abbé Paul Fiel, ancien combattant, aumônier de l'école professionnelle de l'Est, prononça une conférence admirablement documentée sur « la Vie dans les ruines de France » et son succès fut des plus vifs et des plus légitimes.

Dans l'assistance, nous remarquâmes le représentant de la Cour grand-ducale, M. Victor de la Roëbe; le Ministre de France, M. Armand Mollard; M. le Ministre d'Etat et M<sup>me</sup> Reuter; Sa Grandeur l'Evêque de Luxembourg; le chargé d'affaires de Luxembourg à Paris et M<sup>me</sup> Ernest Leclère; M. Sadoul, conseiller général des Vosges; M<sup>me</sup> Leidenbach; M. le Bourgmestre et M<sup>me</sup> Gaston Diderich; M. et M<sup>me</sup> Albert Philippe; plusieurs députés et conseillers municipaux, ainsi que de nombreuses autres notabilités.

M. Gaston Diderich, bourgmestre, trouva les paroles qu'il fallait en la circonstance pour remercier « les bons ouvriers de liaison entre la Lorraine et le grand-duché ». A son tour, il évoque le tableau poignant de ces contrées, les murs balafrés par les balles et noircis par la fumée « qui lèvent vers les horizons muets la tragique supplication de leurs

restes mutilés et les vestiges de leur humble beauté disparue ». Et il assura les Français, amis du Luxembourg, de l'attachement fidèle de ce pays par reconnaissance pour les services rendus à la liberté et aussi pour qu'un jour ces enfants, rentrés dans leurs foyers, parlent de ce petit peuple au grand cœur chez lequel ils avaient rencontré des gens aux mines accueillantes, au cœur compatissant et à la main toujours ouverte.

Le lendemain, différentes entrevues eurent lieu, sous la direction de M<sup>me</sup> Sangnier, et les moyens de propagande à employer furent arrêtés.

L'arrivée du premier convoi des pupilles du Comité et leur installation à Mondorf-les-Bains eurent lieu le 1<sup>er</sup> juillet.

Les soins prodigués aux 30 petits pensionnaires par les sœurs de Sainte-Elisabeth tout aussi bien que par le directeur médical de l'OEuvre, le docteur F. Weiler, qui, pour leur traitement, s'en tient à la méthode du docteur Huchard, de l'Académie de médecine de Paris, — la minéralisation des tissus, — propre à combattre le lymphatisme, le rachitisme et toutes les maladies similaires, ont produit un effet merveilleux au bout de huit jours déjà.

Quant aux trois lits qui ont été gracieusement prêtés par les colonies de vacances luxembourgeoises, au château de Walferdange, situé dans la fertile vallée boisée de Mersch, ils sont occupés par un petit Nancéen et deux petits Longoviciens; le service de santé des pupilles confiés à cet établissement est assuré, pour les enfants de l'U. F. F., par le docteur Ch. Codrons, ancien étudiant de l'Université de Nancy.

Dans les deux établissements, la nourriture est saine, bonne et abondante; les soins excellents et les distractions nombreuses, de sorte que les enfants rentreront, au bout de leur cure, dans leurs familles, dans un état de santé des plus parfaits, et ainsi aura été assuré de façon définitive le sauvetage de trente petites vies humaines dont la malheureuse France a tant besoin pour assurer les fruits de sa victoire péniblement acquise.

Le second convoi de 28 fillettes fut hospitalisé à Mondorf du 30 juillet au 27 août, pendant que 7 fillettes étaient logées à Walferdange.

Une bonne vingtaine d'enfants furent hospitalisés chez des particuliers, même certains au delà du délai convenu pour la rentrée collective et rendus successivement à leurs parents grâce au dévouement de M. Arthur Diderich, avocat, attaché au Comité de Nancy, et qui fait régulièrement la navette entre Nancy et Luxembourg.

Tous ces frais d'hospitalisation et de transport ont absorbé plus de 10.000 francs, dans lesquels les frais d'hospitalisation à Mondorf et aux colonies de vacances de Walferdange entrent exactement pour 9.555 fr. 10.

Les premiers moyens, pour cette entreprise, ont été fournis par le Comité de Nancy, qui a fait un don de 2.000 francs; celui de Lunéville, qui nous a remis une somme de 500 francs, et par le Comité central de Paris, qui y a contribué pour 1.000 francs.

Le résultat acquis, au bout de quelques semaines de propagande active et dévouée, eût certainement permis de faire davantage encore, si le règlement imposé aux bonnes Sœurs de Mondorf ne leur enjoignait de réserver leurs soins aux écoliers chétifs des écoles primaires luxembourgeoises pendant les mois de septembre et d'octobre.

Le climat rigoureux du grand-duché s'oppose à l'hospitalisation d'enfants malades et faibles en hiver, l'établissement thermal restant d'ailleurs fermé jusqu'au mois de mai.

Une des associations françaises existant à Luxembourg ayant fait don aux colonies de vacances luxembourgeoises de dix lits complets pour avoir hospitalisé des petits enfants de France, le Comité disposera désormais de ces dix lits pour y loger à tour de rôle un nombre égal de petits garçons et de fillettes.

Malgré les efforts faits en 1921 et bien que quelques notes de fournitures pour l'ouvroir, qui fonctionne régulièrement tous les vendredis au domicile du Secrétaire général, restent encore en suspens, le Comité clôturera son exercice avec un boni.

Le programme envisagé pour 1922 et prévoyant l'hospitalisation de 40 enfants par mois, d'avril à fin d'août, nécessitera, pour 200 enfants, une dépense de 30.000 francs, ce qui nous obligera à faire une propagande des plus intenses, car, tous frais compris, le budget se montera à 35.000 francs.

Dans ces conditions, le Comité organisera, d'accord avec les colonies de vacances, un bazar de charité qui se tiendra au Cercle municipal, le dimanche 26 février.

On projette, en outre, l'organisation de plusieurs conférences de propagande.

L'avenir peut être envisagé avec sérénité et confiance, le résultat surprenant du premier exercice en est un garant très sûr.

Le Luxembourg, plus qu'aucun autre peuple, est conscient de ses devoirs et de sa dette de reconnaissance envers la France martyre; le Comité sait pouvoir compter sur la charité inépuisable de sa population qui ne lésine jamais lorsqu'il s'agit de soulager les misères qui sont pour la France autant de milliers de plaies aujourd'hui encore saignantes.

## XXI<sup>e</sup> RÉGION.

### Comité de Thaon-les-Vosges.

Le 25 décembre 1921, dans la salle de la Fraternité, 150 écoliers des deux sexes, orphelins de la guerre, prenaient part à la fête que leur offrait le Comité thaonnais de l'U. F. F., dont M<sup>me</sup> Henri Erhwein est présidente.

M. Guillon, adjoint, représentait la municipalité. M. le docteur Houillon honorait de sa présence cette fête intime, et beaucoup de mamans avaient accompagné leurs enfants. M. Roger Ehrwein, deuxième adjoint, se fit l'opérateur bénévole des projections cinématographiques de « La fortune de Colette », sujet très intéressant, qui provoqua souvent les rires et les applaudissements des jeunes orphelins.

Après la séance récréative, il fut fait une abondante distribution d'oranges, de gâteaux, de bonbons et de boîtes de jeux.

## PAYS RHÉNANS.

### Comité de Landau.

Un Comité vient d'être créé à Landau (Rhénanie) par M<sup>me</sup> Sangnier. M<sup>me</sup> la générale Daugan a bien voulu en accepter la présidence, avec M<sup>me</sup> Henrich comme vice-présidente et M. Lefèvre comme trésorier.

Ce Comité a organisé un ouvroir pour seconder le « Berceau français », fondé par le général Degoutte. Cette œuvre, créée à l'armée du Rhin, a pour but d'entourer les naissances de la sollicitude la plus dévouée, de l'aide la plus appropriée et de favoriser de toutes manières l'accroissement de la famille française.

Notre nouveau Comité va donc, par un ouvroir, s'associer à cette OEuvre si nécessaire. Une couveuse a été donnée par le Comité à l'Hôpital français où l'on a organisé une maternité.

## Afrique du Nord.

### ALGÉRIE.

#### Comité de Bône.

Pendant l'année 1921, l'activité du Comité de Bône ne s'est pas ralentie. Pour commémorer les enfants de Bône morts pour la patrie au cours de la guerre, des plaques portant leurs noms ont été placées dans les édifices des différents cultes et inaugurées avec solennité en présence des autorités locales.

Le Comité s'est particulièrement occupé d'hygiène et de puériculture d'après le plan suivant :

Secours et assistance aux mères, protection de leurs tout petits, consultations de nourrissons, goutte de lait, visites à domicile, patronage de l'enfant jusqu'à l'âge de raison, douches au siège de l'OEuvre\* (ces douches n'existent encore qu'à l'état de projet, projet dont l'exécution sera subordonnée à nos ressources); éducation physique de l'enfant; pour les mères de famille, surtout les jeunes mères, cours d'hygiène pratique; ouvroir : layettes et vêtements.

Le but de l'OEuvre, œuvre éminemment belle, œuvre nationale par excellence, est donc de sauver l'enfant, en s'efforçant de le mettre à l'abri des misères physiques et morales.

La pouponnière est installée au siège même de l'œuvre, dans un local vaste, clair et bien aéré. L'OEuvre de la protection de l'enfance marche très bien; de nombreuses mères de famille se sont déjà fait inscrire pour les consultations de nourrissons, la pesée des bébés, etc... Les séances de couture, les conférences de puériculture ont commencé.

Pour couvrir les frais considérables occasionnés par la pose des plaques et l'installation de la pouponnière, le Comité a donné des fêtes qui ont fort bien réussi. Des secours ont été aussi distribués à bien des familles nécessiteuses; une petite localité des Ardennes, filleule de Bône, et les malheureux habitants de Follembroye (Aisne), si éprouvés par la guerre, n'ont pas été oubliés, non plus que nos soldats de Syrie.

× ×

Nous notons avec plaisir que, dans la plupart des villes de l'Afrique du Nord, le bal donné par le Comité de l'U. F. F. ouvre toujours avec suc-

cès la série des manifestations mondaines. C'est toujours la réunion brillante et recherchée par la jeunesse, par les familles, par les personnes admiratrices de l'œuvre de l'Union. Signalons, entre autres, comme particulièrement réussies les fêtes données à Bône, Oran, Mascara, Sousse, Rabat, Alger, Bel-Abbès, etc.....

### TUNISIE.

M<sup>me</sup> Jeramec, infirmière-major de l'U. F. F., croix de guerre, accomplit un voyage d'étude d'œuvres philanthropiques et sociales et veut bien, au cours de ce voyage, faire de la propagande en faveur de l'Union, à laquelle elle est profondément dévouée. Aussi la suivions-nous dans son voyage avec le plus vif intérêt. Nous tiendrons nos lecteurs au courant des résultats obtenus par notre vaillante et généreuse collaboratrice.

C'est par la Tunisie qu'elle a commencé.

Arrivée à Tunis par un des courriers de novembre, la première visite a été pour le dispensaire d'Halfaouine; elle a eu la satisfaction de constater que, grâce à l'activité de notre présidente, M<sup>me</sup> Tauchon, cette Œuvre est en pleine prospérité.

Au Kram, près de Carthage, l'Institut héliothérapique, fondé par M<sup>me</sup> Bourges, venait d'être inauguré. M<sup>me</sup> Jeramec a été vivement intéressée par cette Œuvre que nous avons signalée à nos lecteurs dans la *Revue* du 1<sup>er</sup> septembre 1921. Elle est en pleine prospérité, grâce à l'inlassable activité de M<sup>me</sup> Bourges, qui en a fait sa vie même. Après Tunis, M<sup>me</sup> Jeramec a visité Sousse, Kairouan, où une crèche va être organisée pour les enfants venant d'être sevrés, parmi lesquels la mortalité est très grande; Sfax, Tozeur, Gafsa, Gabès et Bizerte. Elle eût voulu aller à Djerba, mais l'incommodité des communications l'en a empêchée; elle a pu cependant amorcer, dans cette localité, ainsi qu'à Tozeur et à Gabès, la création de Comités nouveaux. Enfin, à Bizerte, son action a été particulièrement utile pour aider à la remise en activité de notre Comité dispersé depuis 1916 et reconstitué depuis peu par l'active et dévouée présidente, M<sup>me</sup> Masselot.

M<sup>me</sup> Jeramec continue son voyage par la province de Constantine. Dans chacune des villes où elle s'est arrêtée, elle a donné une conférence, toujours très goûtée d'un public nombreux et choisi, sur les régions dévastées.

### MAROC.

#### Comité de Casablanca.

Hôpital militaire de Casablanca (*Foyer des malades*).

Nous recevons de notre infirmière-major la note suivante : « Pendant le semestre de juin à décembre, il a été distribué ou échangé 11.180 volumes, ce qui représente une moyenne de 61 volumes par jour. La bibliothèque possède 700 ouvrages, dont certains forment plusieurs vo-

lumes. Nous perdons, en moyenne, un volume par semaine, généralement par suite d'usure, rarement parce qu'il n'a pas été rendu par le malade qui quitte l'hôpital. »

### Propagande à l'étranger.

#### Communication faite par M<sup>me</sup> LEJARS, Vice-Présidente, au Conseil d'Administration du 27 janvier.

Avant de vous parler de notre fête de samedi, je crois le moment venu de vous mettre, en quelques mots, au courant du travail accompli par mon service, depuis quinze mois qu'il est créé. En ce qui concerne la question russe, je vais reprendre l'exposé d'un peu loin; mais je crois la chose nécessaire, car beaucoup d'entre vous ignorent tout de son fonctionnement et de son but.

En quittant le matériel, je fus chargée par notre Œuvre du service de la propagande à l'étranger et des colonies. Ce service, jusqu'alors, n'avait aucune homogénéité; au hasard des occasions, chacun y mettait la main. La gravité des événements interdisait la continuité de cet état de choses. Je vous avouerai que je le prenais sans enthousiasme, comprenant toute l'aridité d'une tâche où il me faudrait plaider pour des douleurs et des désastres étrangers, alors qu'il était tellement plus facile d'émouvoir les cœurs et de faire s'ouvrir les porte-monnaie en parlant de nos propres douleurs et de nos propres désastres — quoique, parmi ces réfugiés, se trouvent un grand nombre de Français. Mais ne sommes-nous pas une Œuvre militaire? J'étais désignée pour ce poste, donc en service commandé; je n'avais qu'à chercher le moyen de faire du mieux qu'il me serait possible. Puis, vous l'avouerez-je? Bientôt je pris goût à mon travail, me rendant compte combien je pouvais, tout en m'occupant de l'étranger, et par ce fait même, servir mon pays. Ce fut mon réconfort, en suivant cette route semée de si nombreux obstacles.

Ceci dit, parlons, si vous le voulez bien, de ce qui nous occupe tout particulièrement en ce moment : de l'œuvre accomplie pour les Russes.

Le premier pas fait fut le groupement du matériel d'un hôpital de campagne de 125 lits, que l'Union offrait à l'armée Judenich. Hélas! le temps de tout mettre au point, et l'armée Judenich avait vécu. Elle fut remplacée par l'armée Denikin. Le général nous envoya un de ses aides de camp, mais les conditions qu'il nous faisait étaient inacceptables. Puis vint Wrangel. J'eus une entrevue, à un déjeuner chez des amis, avec la générale, et tout était convenu, quand, encore une fois, tout craqua. Nous en étions là, lorsque le docteur Cresson, chirurgien de l'Hôpital français de Pétrograd, vint un jour me trouver. Il était fort

démonté et fort découragé. Il avait fondé une consultation pour les Russes nécessaires; cette consultation rendait les plus grands services; mais son propriétaire, peu satisfait d'une pareille clientèle, qui envahit son immeuble, le menaçait de lui donner congé. La Croix-Rouge russe lui donna à son tour asile; mais, là encore, le propriétaire signifiait sa volonté de rompre la location si les consultations continuaient.

Le pauvre docteur, désolé de devoir fermer une OEuvre si utile, vint me trouver, me suppliant de lui trouver un petit local dans notre hôpital. La chose était impossible; je le lui fis comprendre; mais, moi-même, gagnée à ses idées, je me mis en campagne et obtins un hangar, un affreux hangar, dans un coin de l'entrepôt des dons du bastion 55, qui, à ce moment-là, n'était qu'un simple dépôt de marchandises. Le docteur Cresson, qui est un admirable philanthrope, voulut bien se contenter de la défectueuse installation que je lui offrais et les consultations continuèrent dans un local qui tenait beaucoup plus d'une écurie que d'un dispensaire.

Notre effort fut, heureusement, bientôt remarqué, et nous attira la bienveillance du ministère des affaires étrangères, dont dépendait le bastion 55, qui nous fit proposer une installation un peu plus digne de nous. Elle se termine en ce moment et comprend déjà un service de consultations médicales et chirurgicales, auto-rhino-laryngologique, des voies urinaires; une petite salle d'opérations pour les interventions courantes et légères; une autre, de pansements; une pharmacie; un petit laboratoire, une installation de stérilisation; enfin, nous allons y adjoindre un cabinet dentaire, une radio, et tout cela dans un tout petit espace, ce qui n'empêche pas que les consultations atteignent et dépassent souvent le nombre de 500 par mois. Il faut faire face à toutes les dépenses. Comment?

Jusqu'ici, l'Union, qui voit partout son nom figurer en titre au-dessus de nos petites baraques, n'a eu presque rien à déboursier. C'est que j'ai pu me procurer des ressources en dehors d'elle et que la Croix-Rouge russe m'a puissamment et généreusement aidée; mais ses ressources s'épuisent, les miennes de même, et nos besoins augmentent. Que faire?

Je ne voulais à aucun prix grever le budget de l'Union qui, comme vous le savez toutes, traverse la pénible et difficile crise de l'après-guerre. Je demandai donc à notre Présidente l'autorisation, que me permet du reste notre règlement, de créer une commission. Après réflexion, nous le baptisâmes « Comité de secours interalliés de l'Union des Femmes de France ». M<sup>me</sup> Galli, M<sup>me</sup> Noullens, voulurent bien en accepter la présidence d'honneur. Les membres du Comité me demandèrent d'être la présidente du Comité d'action. Je refusai, après avoir exposé à M<sup>me</sup> Galli les raisons de mon refus, raisons qu'elle approuva, et nous demandâmes à M<sup>me</sup> Morancé de bien vouloir accepter cette fonction. M<sup>me</sup> d'Estournelle de Constant fut nommée présidente du Comité des fêtes, M<sup>me</sup> Auguste Marie, secrétaire, et moi-même trésorière.

La comtesse Schouvaloff nous proposa d'annexer à notre dispensaire

l'hôpital qu'elle désirait créer et qui va ouvrir sans doute dans une quinzaine. Cette filiale, en quelque sorte, de la nôtre ne fonctionne pas sous notre responsabilité; nous avons fourni une grande partie du matériel, venant de l'hôpital russe et qui se perdait en restant inutilisé, et donné notre patronage.

M<sup>me</sup> Morancé et M<sup>me</sup> d'Estournelle de Constant voulant consacrer, en quelque sorte, notre Comité, nous décidâmes la fête qui eut lieu samedi. Ce fut un tour de force; il fallut placer les billets en huit jours; j'avoue que je tremblais. Le succès vous en est connu, il dépassa notre espoir. Toute la presse parla de notre chère Union et, indépendamment de la jolie quantité de billets de mille qui tombent en part égale dans l'escarcelle de l'hôpital et dans celle du dispensaire (ce qui n'est pas à dédaigner), c'est surtout à la grande propagande qui résulte, pour l'Union, de la réussite de samedi que nous devons nous attacher.

Je ne saurais trop répéter combien toutes ces dames du Comité, en tête desquelles je nomme M<sup>mes</sup> Morancé, d'Estournelle de Constant, Marie, ont mis de dévouement, d'activité à organiser cette fête à laquelle M<sup>me</sup> Raoul Péret s'est, dès le début, et constamment, intéressée ainsi que le ministère des affaires étrangères en la personne de M. de Piessac. Il sera sans doute intéressant pour vous de savoir que cette fête, avec son brillant concert, ses deux orchestres, dont l'un était le « jaz-band » des élèves de Centrale, sa représentation et reconstitution du « Chat-Noir », nous revient seulement comme frais à un peu moins de 4.000 francs.

Une autre source d'aide pécuniaire va sans doute aussi s'ouvrir pour nous, si nos offres sont acceptées avec le même enthousiasme, par d'autres consulats, qu'elles l'ont été par celui de Pologne. En effet, le docteur Dzierzkowsky, notre médecin chargé de la consultation polonaise (car nous avons au dispensaire, comme chef, un docteur français; comme aides des médecins polonais, russes, anglais), a eu l'idée de proposer au consulat polonais de nous charger de leurs malades en les joignant à notre clientèle habituelle. Le consulat en est si enchanté qu'il vient de porter la subvention de 350 francs qu'il nous donnait par mois à 450 francs. Si nous pouvions seulement voir quelques consulats suivre cet exemple, cela nous aiderait puissamment, aussi bien au point de vue pécuniaire qu'au point de vue de propagande.

Voici, Mesdames, le chemin parcouru par notre service jusqu'à présent, et le but déjà atteint. Plusieurs autres projets sont sur le chantier dès maintenant; s'ils réussissent, j'aurai le plaisir, plus tard, de vous en entretenir.

## Régions libérées.

### REMISE DES POSTES DE LA SOMME AUX COMITÉS DE HAM, NESLE ET CHAULNES.

Le 30 janvier, une intéressante réunion s'est tenue à Ham; son but était de consacrer la reconstitution de l'ancien Comité de l'U. F. F., la constitution des deux Comités annexes de Nesle et de Chaulnes et aussi la remise à ces Comités des fonds restant disponibles après l'œuvre accomplie depuis quatre ans.

A plusieurs reprises, nous avons rendu compte du rôle joué par les « postes de secours » dans les cantons de Ham, Nesle et Chaulnes, de juin 1917 à mars 1918. Par suite de la seconde occupation allemande, toute l'œuvre fut anéantie.

Mais, reprise et poursuivie pendant neuf mois, dans les cinq postes créés dans le département de l'Eure (arrondissements des Andelys, Louviers, Evreux, Bernay, Pont-Audemer), elle permit à l'U. F. F. de secourir 22.000 réfugiés sur 35.000 répartis dans tout le département.

La seconde période s'ouvre au commencement de janvier 1919, dès que les premiers habitants sont autorisés à rentrer.

M<sup>me</sup> Roussel avait tenu à réunir, dans un déjeuner tout cordial, auquel avaient été invités M. le Préfet de la Somme et M<sup>me</sup> Morain, la Déléguée de la Croix-Rouge américaine, le Délégué régional, la Présidente du Comité d'Amiens, la délégation du Comité central de l'U. F. F. et les collaborateurs de notre Œuvre dans cette région si éprouvée.

M<sup>me</sup> Barbier-Hugo, représentant M<sup>me</sup> Henri Galli, présidait, ayant en face d'elle M. Vernes.

A 3 heures, eut lieu, au Siège social du Comité, la réunion officielle; l'absence du Préfet, retenu à Amiens par la grippe, a été très regrettée. M<sup>me</sup> Morain a bien voulu exprimer de sa part aux Comités de l'Union la reconnaissance et l'admiration qu'il éprouve devant l'œuvre accomplie avec tant de patriotique dévouement.

A la fin du déjeuner, M. Gobin, maire de Ham, avait déjà remercié, en termes émus, M<sup>me</sup> Roussel et ses aides dévoués, au nom de la municipalité.

La séance fut ouverte par une courte allocution de M<sup>me</sup> Barbier-Hugo, apportant à Ham le salut de notre Présidente générale et du Conseil central. Puis M<sup>me</sup> Roussel rendit compte de l'action du Comité de Ham avant et pendant l'occupation allemande, au cours de laquelle l'hôpital Foy put fonctionner plusieurs mois avec tout un personnel français, infirmiers militaires, médecin, infirmières de la ville, donnant ainsi la mesure de ce qu'est la Croix-Rouge, l'asile de toute souffrance!

Après elle, M. Vernes vint rappeler ce que la simplicité si grande de M<sup>me</sup> Roussel avait passé sous silence; l'héroïsme, pour ainsi dire in-

conscient, de toutes ces femmes au grand cœur, de qui l'attitude imposait le respect.

Il fit un rapide historique de l'œuvre considérable accomplie par les « postes de secours » et insista tout particulièrement sur l'aide puissante de la Croix-Rouge américaine. Les résultats de la gestion des postes que nous donnons ci-après en sont le commentaire éloquent.

Les noms des membres des bureaux sont acclamés :

Présidente honoraire, M<sup>me</sup> Roussel; présidente à Ham, M<sup>me</sup> Gobin; présidente à Nesle, M<sup>me</sup> Delacour; présidente à Chaulnes, M<sup>me</sup> Sandras; secrétaire-trésorière à Ham, M<sup>me</sup> Lengelé; trésorier à Nesle, M. E. Gobin.

M<sup>me</sup> Thornton, déléguée officiellement par la Croix-Rouge américaine, prononce les charmantes paroles suivantes :

C'est pour moi une vive satisfaction de pouvoir vous exprimer ici aujourd'hui les félicitations et la reconnaissance de la Croix-Rouge américaine, qui a eu le privilège de collaborer si étroitement avec votre Œuvre, et qui a pu vous aider quelquefois.

La première fois que je vous ai rencontrés, il y a de cela trois ans; la paix n'était encore vieille que de six semaines : la reconstruction n'avait pas encore commencé et des centaines de villes et de villages en ruines restaient silencieux comme la mort, sous le triste ciel d'hiver; tandis que l'on entendait encore les troupes défilier jour et nuit, car les soldats rentraient dans leurs foyers.

C'est au milieu de cette destruction et de cette désolation que vous êtes arrivés pour aider à la reconstruction de la Somme, pour secourir les pauvres, soigner les malades et reconforter les malheureux.

La Croix-Rouge américaine sait que vous avez accompli votre tâche magnifiquement; mais la somme de dévouement, de persévérance et d'abnégation qui vous a été nécessaire pour mener cette tâche à bien est connue de vous seules.

Un des plus beaux résultats de vos efforts est la récupération de cette énorme somme de 550.000 francs que vous avez à votre disposition aujourd'hui, et qui vous permettra, pendant un temps indéfini, de continuer votre excellent travail, si bien commencé.

Il vous sera peut-être agréable d'apprendre que, lorsque nous parlons de la Somme, deux faits sont toujours mentionnés : la « remarquable intelligence de son Préfet » et « l'excellence de ses œuvres ».

Permettez-moi, encore une fois, de vous adresser nos plus vives félicitations pour tout ce que vous avez accompli jusqu'à présent, et nos vœux les plus sincères pour le succès de vos entreprises futures.

Puis, M<sup>me</sup> Morain exprime à tous les sentiments reconnaissants du Département et la confiance du Préfet dans une collaboration dont il a pu apprécier toute la valeur.

#### Situation des postes de la Somme (U. F. F.) au 31 décembre 1921 et rappel des dépenses générales effectuées par ces postes.

HAM.	
Bons de la Défense, obligations, etc.....	253.277 »
Espèces.....	10.469 »
Domages de guerre.....	24.000 »
Reliquat comptes du Comité d'avant-guerre.....	7.000 »
TOTAL.....	294.746 »
Etoffes, lainages, etc. en magasin.....	15.000 »
TOTAL général.....	309.746 »



*Dépenses générales.*

Don hospice de Ham (maternité).....	30.000 »
Achat immeuble, 22, boulevard du Midi.....	28.000 »
Monument aux morts. . . . .	3.700 »
Ouvroir, salaires (environ). . . . .	120.000 »
Remplois, achat étoffes, chaussures, etc.....	400.000 »

TOTAL..... 581.700 »

## NESLE.

Bons de la Défense, bons du Trésor.....	115.059 95
Espèces. . . . .	55.000 »

TOTAL..... 170.059 95

Marchandises. . . . .	20.000 »
-----------------------	----------

TOTAL général..... 190.059 95

*Dépenses générales.*

Don hospice de Nesle (Grande Horloge).....	15.000 »
Ouvroir, salaires. . . . .	150.000 »
Remplois, achats étoffes, chaussures.....	380.000 »

TOTAL..... 545.000 »

## CHAULNES.

Bons de la Défense.....	166.000 »
Espèces. . . . .	19.788 »
Marchandises. . . . .	10.000 »

TOTAL..... 195.788 »

C'est donc, au total, un avoir de 695.594 francs, résultat de la remarquable gestion de ces trois postes, qui va permettre aux Comités de l'Union de continuer les œuvres établies : consultations de nourrissons, soins d'hygiène, formation d'infirmières, etc...

Nous ne saurions assez remercier nos précieux collaborateurs, M. et M<sup>me</sup> Vernes, de ce magnifique résultat. Il est dû aussi bien à leur inlassable dévouement qu'à leur gestion au-dessus de tous éloges. Ils ont trouvé leur meilleure récompense dans l'affection de tous ceux qu'ils ont aidés et encouragés aux heures cruelles d'épreuve.

**Comité de Saint-Quentin.**

Nous recevons de notre Comité de Saint-Quentin le communiqué ci-dessous :

Il avait été décidé, dans notre première réunion, de distribuer à toutes les Oeuvres des lots très importants, en souvenir de M<sup>me</sup> Hugues, et d'organiser en outre deux jours de vente par semaine pendant le mois de novembre. Ces ventes ont été prolongées jusqu'au mois de décembre, le 15 inclus, et ont donné pleine et entière satisfaction. Je vous remets inclus la liste des Oeuvres qui ont reçu des dons du Comité. En outre, trois distributions ont été faites, chez M<sup>me</sup> Hugues, par les dames du Comité, aux mutilés, les 30 novembre, 4 décembre et 17 décembre. Chaque Pré-

sident des Oeuvres a remis, en échange des objets offerts, un bon signé par lui; de même, aucun don individuel n'a été fait sans qu'un bon signé par le bénéficiaire ne vint justifier la sortie. Comme diverses sociétés avaient confié à M<sup>me</sup> Hugues des quantités d'approvisionnement pour en faire la cession à bas prix ou une répartition logique, M<sup>me</sup> Gibert a fait remarquer qu'il était du devoir du Comité de l'Union de ne pas retenir en caisse la totalité des fonds résultant des ventes. Aussi fut-il décidé de répartir une somme de 13.000 francs de la façon suivante :

	fr.
Bureau de bienfaisance.....	4.000
Ecoles maternelles. . . . .	1.000
Caisse des écoles. . . . .	1.000
Monument aux morts de la guerre.....	2.000
Pupilles de la nation.....	1.000
Mutilés. . . . .	1.000
Dispensaire antituberculeux. . . . .	1.000
Oeuvres catholiques. . . . .	1.500
Oeuvres protestantes. . . . .	500

Une somme de 1.000 francs sera réservée pour les crèches, lorsqu'elles seront réinstallées.

A l'heure actuelle, la situation financière est la suivante : dommages de guerre, le dossier a été examiné et discuté avec soin et accepté pour la somme de 75.000 francs.

M. Barbare, exécuteur testamentaire de M<sup>me</sup> Hugues, nous a exposé la situation du Comité au décès de M<sup>me</sup> Hugues. La balance est de 22.422 fr. 50 à son actif, représentés par :

	fr.	c.
Compte Caisse des dépôts et consignations.....	16.635	20
Compte banque Journal. . . . .	1.527	»
Espèces. . . . .	4.260	30

En outre, il y a lieu d'inscrire :

25 obligations du chemin de fer du Nord et un livret de Caisse d'épargne de. . . . .	2.832	»
Le compte d'intérêt de la banque Journal.....	2.893	75

TOTAL général..... 28.148 25

M<sup>me</sup> Gibert, autorisée par les membres du Comité présents, a donné à M. Barbare quittance et décharges définitives.

**Récompenses.****LÉGION D'HONNEUR.**

Par décret du 14 janvier 1922 (*Journal officiel* du 15 janvier), a été promu au grade d'officier de la Légion d'honneur :

M. *Gettinger* (William-Marcel), docteur en médecine : médecin des hôpitaux de Paris, président de la Société de médecine de Paris, membre de la Société lés-gale; pendant trente-six ans médecin des hôpitaux, s'est penché sur les souffrances des malheureux, avec un dévouement inlassable, les faisant profiter de sa haute science et de sa compétence reconnue. Praticien qui a toujours fait preuve

des plus précieuses qualités professionnelles. Pendant la guerre, a bénévolement dirigé l'hôpital auxiliaire 172 de l'U. F. F., en même temps qu'il assurait son service de l'hôpital Cochin, réservé aux fiévreux. Par sa vie consacrée aux malades, par son activité et sa grande culture scientifique, honore le corps médical français. Chevalier depuis 1908.

Par décrets des 14 et 19 janvier 1922 (*Journal officiel* des 15 et 20 janvier), ont été nommés au grade de chevalier de la Légion d'honneur :

*M. Demelin* (Lucien-Alfred-Alexandre), docteur en médecine; professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris. Chef du service de la maternité à l'hôpital Lariboisière; quarante ans de services hospitaliers. Praticien d'une conscience digne d'éloge, d'une compétence éclairée, représente brillamment la science gynécologique française. Dirige d'une façon particulièrement appréciée les services d'accouchement d'un des plus grands hôpitaux de Paris.

*Mme Dreux*, née Labonde (Elisabeth-Marie-Joséphine-Edma), présidente du Comité de l'U. F. F. : 21 ans de services; admirable dévouement aux œuvres sociales et ouvrières avant, pendant et depuis la guerre.

*M. Grumbach* (Henri-Joseph), indus-

triel, directeur fondateur de la cantine-refuge du 6<sup>e</sup> arrondissement à Paris. Pendant la guerre, a organisé et fait fonctionner une série d'œuvres de solidarité sociale qui ont rendu les plus signalés services. Consacre son temps, sa fortune et son intelligence au développement des œuvres d'assistance à l'enfance et de protection de la maternité. Philanthrope d'une haute conscience et d'un magnifique dévouement.

*Mme Mathieu-Sicaud*, née Frayssinet (Marie-Joséphine-Germaine-Françoise), directrice de l'école de rééducation de l'aide immédiate; apporte à l'œuvre de rééducation des mutilés la plus précieuse collaboration, consacre son activité à l'amélioration du sort des victimes de la guerre.

#### MÉDAILLE DE LA RECONNAISSANCE FRANÇAISE. (Suite.)

Par décret du 4 janvier 1922 (*Journal officiel* du 5 janvier), le Président de la République a conféré la médaille de la Reconnaissance française, aux membres de l'U. F. F. dont les noms suivent :

##### ARGENT

*Mme Larceny-Piel*, née Melard (Marie-Clotilde-Henriette), à Angers : infirmière depuis le 4 octobre 1914 jusqu'au 1<sup>er</sup> février 1919 à l'hôpital 102 d'Angers et au dispensaire de la maison des réfugiés de cette ville; s'est signalée par ses connais-

sances professionnelles et son empressement méritoire à soigner des militaires atteints d'affections contagieuses. A été gravement atteinte de pyohémie à la suite d'une piqûre anatomique.

##### BRONZE

*Mme Deguines*, née Butler (Liliane-Jeanne), à Calais : infirmière diplômée, a assuré, dès la mobilisation, un service à la cantine de gare à Calais-triage. Attachée ensuite comme infirmière bénévole à l'hôpital 110, s'est consacrée aux soins des blessés et des contagieux. Nommée infirmière-major, en a rempli les fonctions jusqu'à la fermeture de l'hôpital, fin 1918.

*Mme veuve Fachol*, née Oxnard (Angèle), à Remiremont : vice-présidente du Comité de l'U. F. F. de Remiremont, a été affectée à l'hôpital 101 comme préposée en qualité de directrice adjointe à la lingerie, du 2 août 1914 au 1<sup>er</sup> août 1918, avec une seule interruption pour cause de santé. S'est signalée, en dépit de son âge, par un zèle infatigable, mis au service d'une compétence reconnue.

*Mme Froin*, née Chevrolier (Laure-

Marie-Jeanne), à Angers : malgré son âge, assurait ponctuellement et quotidiennement, à l'hôpital 102 d'Angers, le service du vestiaire pénible et même dangereux, à raison de la désinfection, du nettoyage, du raccommodage des vêtements; dirigeait également le service des dépôts, argent et bijoux pour les hospitalisés avec un dévouement infatigable.

*Mlle Henneguy* (Suzanne-Marguerite), à Paris : infirmière bénévole à l'hôpital V. G. 3, à Paris, affectée au service de la chirurgie près des grands blessés, a fait preuve pendant deux ans et demi d'un zèle intelligent et d'un dévouement admirable auprès des blessés dont elle a su relever le moral et adoucir les souffrances; a été une aide précieuse pour les chirurgiens qui lui ont décerné les notes les plus élogieuses.



## DEUXIÈME PARTIE

L'abondance des matières nous oblige à reporter au prochain numéro la suite de notre historique de guerre, qui se continuera avec les Comités d'Egypte.

### Chronique des Croix-Rouges.

#### L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE DES MUTILÉS.

La question de l'orientation professionnelle, en général, est à l'ordre du jour. Quoique plusieurs pays aient devancé la France sur ce point, nous n'avons pas le droit de nous plaindre, en face des résultats pratiques que nous avons jusqu'ici obtenus, et, à tout prendre, je préfère ce que nous avons fait à ce qui a été exécuté à l'étranger, probablement parce que les tentatives étrangères ont chez les uns un caractère trop administratif et sont imbuës de préoccupations plus théoriques que pratiques, tandis que, chez d'autres, elles manquent de la précision scientifique, de la clarté dont nous sommes assoiffés. Si l'organisation de l'orientation professionnelle des enfants n'est encore que parcellaire en France, nous avons au moins la satisfaction d'occuper le premier rang par l'ancienneté et la perfection quand il s'agit de la rééducation et de l'orientation des mutilés de guerre. C'est ce que rappelle, après tant d'autres auteurs, le professeur A. d'Espine, vice-président du Comité international de la Croix-Rouge (*Revue Internationale de la Croix-Rouge*, 15 décembre 1921, page 1187-1196). Son bel article, si parfaitement documenté, mérite d'être résumé et commenté.

C'est à M. Edouard Herriot, maire de Lyon, qu'est due la première initiative de l'œuvre des mutilés (novembre 1914). Il fonda la première école de blessés en décembre 1914, au château de la Buire; la seconde, dans le domaine de Tourvielle, au début de 1915. On y entreprit la fabrication des jouets et l'enseignement de l'horticulture. En 1915-1916, plus de 50 centres furent créés partout en France. Les principaux sont ceux de Bordeaux, Montpellier, Bayonne, et ceux de Paris.

Bordeaux fut spécialement une école normale d'où sortirent des instructeurs et des contremaitres.

Dans l'ensemble de nos centres, les métiers les plus divers étaient enseignés. On mit un soin particulier à favoriser le retour à la terre de nos mutilés en leur enseignant l'agriculture, l'élevage et l'horticulture. Selon le degré d'instruction de chacun, d'autres métiers furent étudiés,

qui occasionnèrent des perfectionnements dans l'art de l'orthopédiste : cordonnerie, menuiserie, tournage sur bois, ajustage, sculpture sur bois, jouets, espadrilles, sandales, sabots, vannerie, broserie, orthopédie, photographie, dessin industriel, comptabilité, sténo-dactylographie, et même travail du fer, ferblanterie, mécanique pour la conduite des machines agricoles, tracteurs, etc..., enfin, la mécanique dentaire et la bijouterie.

La rééducation une fois faite, les centres s'occupent du placement de leurs élèves.

Certaines écoles fournirent une somme importante de travail; c'est le cas de celles de l'Union des Colonies étrangères, à Paris, qui était fournisseur de l'Intendance et de la Croix-Rouge américaine.

La Belgique a fondé chez nous deux écoles : Sainte-Adresse et Port-Villez. Cette dernière est remarquable par ses ateliers de production qui travaillent surtout pour les divers services de l'Etat belge; elle se divise en trois services principaux : médical, pédagogique et technique. Les ateliers y sont consacrés au travail du bois, des métaux, confection des vêtements, vannerie, métiers du livre, photographie et cinématographie, coiffeurs-posticheurs, broserie (aveugles), constructions civiles, dessin industriel, arts appliqués, alimentation.

En Italie, les écoles de mutilés ont donné une place prépondérante à l'enseignement de l'agriculture et de ses branches annexes (aviculture, horticulture, industrie laitière, élevage, conserves alimentaires).

L'Angleterre et les Etats-Unis n'ont pas d'écoles spéciales. Ils pourvoient à l'orientation des mutilés vers des professions non encombrées, où ils ont plus de chance de trouver des emplois. Malheureusement, faute d'un apprentissage approprié, il leur est presque impossible de devenir des ouvriers qualifiés.

Aux Etats-Unis, on se préoccupe un peu trop de mesurer la capacité mentale des sujets en vue de leur donner un conseil d'orientation. Je suis un peu étonné de voir se prolonger cette erreur dans un pays dont la réputation est d'être pratique. Pourtant, la méthode qu'ils ont employée jusqu'ici ne leur a pas donné toutes satisfactions, si j'en juge par les appréciations peu favorables que j'ai eu l'occasion de recueillir de la bouche même de quelques-uns de leurs nationaux spécialement qualifiés pour juger en cette matière.

Je n'en applaudis pas moins à une initiative qui, je crois, appartient en propre aux Etats-Unis : il s'agit d'un centre de réadaptation des malades du cerveau, qui a donné les résultats les plus encourageants. Combien m'a-t-il été donné de voir de malades (anciens commotionnés ou blessés du crâne), qui, depuis la guerre, n'ont pu reprendre que de façon très précaire une faible partie de leurs occupations? Ils sont plus à plaindre, certes, que les mutilés des membres, qui peuvent presque tous gagner leur vie par un travail rémunérateur.

Comment l'œuvre de rééducation doit-elle être exécutée? Pour tout mutilé des membres, elle comprend trois périodes :

1° *La période médico-chirurgicale* : Elle va depuis l'amputation jusqu'à la cicatrisation du moignon, sans préjudice de la mobilisation fonctionnelle précoce des membres par les diverses méthodes physiothérapiques (massage, gymnastique, mobilisation mécanique, électrothérapie, radiothérapie, etc.);

2° *La période orthopédique* : Préparation et mobilisation du moignon, application précoce d'un appareil, utilisation de l'appareil sans l'aide de cannes, béquilles, et sans concours étranger;

3° *Orientation et éducation professionnelles* : L'Allemagne, l'Autriche et l'Italie ont rendu obligatoire la rééducation professionnelle. Cette obligation a pour but d'éviter que les mutilés deviennent des sujets inutiles à la société, vivant misérablement de leur pension. En France, l'activité de l'Association des mutilés a pour ainsi dire résolu la question, tout en sauvegardant la liberté des individus; nous ne comptons pour ainsi dire pas de mutilés qui acceptent d'être des inutiles. Autant que possible, les mutilés sont rééduqués dans leur métier d'avant-guerre; en cas d'impossibilité, le métier qu'on leur propose est celui qui s'adapte le mieux à leurs lésions ou à leurs capacités intellectuelles.

4° *Placement des mutilés*. Il est assuré par les écoles mêmes et par les associations de mutilés. La question de leur utilisation par l'Etat et les grandes administrations n'est pas encore résolue, et j'ai lieu de croire que l'inaptitude manifeste de certains à remplir les fonctions même de gardien de musée, a été cause, après quelques essais malheureux, d'un certain ralentissement dans le zèle d'administrations très bien disposées à utiliser les mutilés. Cela prouve, une fois de plus, que toute place ne convient pas à tout le monde, et qu'il existe une orientation professionnelle qui réclame, pour être bien conçue, d'autres éléments d'appréciations que ceux fournis par les capacités physiques.

D<sup>r</sup> H.-M. FAY.

## Causerie médicale.

### LES IDÉES MODERNES SUR LA CONTAGION DE LA SCARLATINE.

Les idées relatives à la scarlatine se sont bien modifiées au cours des dernières années. On croyait autrefois que la maladie n'était contagieuse qu'à la période de déclin, c'est-à-dire au moment où la peau du malade pèle (desquamation). On opposait, comme le fait très justement remarquer le professeur Roger, la rougeole et la scarlatine, celle-ci, disait-on, étant contagieuse à sa période terminale; celle-là, à sa période initiale, quand apparaissent catarrhe et larmolement.

Mais les travaux modernes, reprenant une idée émise déjà par Girard, ont donné aux notions de contagion une orientation nouvelle. Ils ont, en effet, démontré, tant par les observations cliniques que par les expériences de laboratoire, que la scarlatine est transmissible dès le début.

Après une courte incubation, la période d'*imasion*, en effet, s'annonce par divers phénomènes (frissons, fièvre à 40°, nausées, vomissements, douleurs dans la tête, etc.), parmi lesquels il faut noter une angine. Or, l'on sait à présent que les voies aériennes supérieures, la gorge en particulier, jouent un rôle des plus importants dans la propagation des germes pathogènes.

Le fait n'a d'ailleurs rien qui doive surprendre, car le nasopharynx, de par sa conformation et la constitution particulière de sa muqueuse, est éminemment propre à la conservation et à la pullulation des microbes.

Les observations de M. J.-H. Lemoine, les recherches expérimentales de Landsteiner et de Levaditi ont pu nettement établir que le contagion de la scarlatine existe dans la bouche, et ces deux auteurs ont notamment constaté, par des inoculations faites au singe, la virulence de l'exsudat des amygdales.

L'angine, a dit le professeur Roger, doyen de la Faculté de médecine, constitue le symptôme capital de la scarlatine; l'éruption cutanée et la desquamation consécutive ne sont que des phénomènes secondaires et d'ailleurs inconstants.

On en voit la preuve dans l'existence de scarlatines frustes (1), où l'angine existe seule (à l'exclusion de l'éruption et de la desquamation) et qui sont transmissibles, comme le démontrent maints faits cliniques (coïncidence entre les épidémies de scarlatine et celles d'angine, scarlatines normales contractées auprès de personnes ayant de simples maux de gorge).

Novstedt et Sorensen assurent également que seul le mucus buccopharyngé nasal ou auriculaire renferme le contagion de la scarlatine. Leur opinion est corroborée par ce fait que la scarlatine est contagieuse précisément dans les cas où existe une complication suppurative (de l'oreille, par exemple). Ce sont donc les sécrétions de la gorge et de la bouche qui transmettent la maladie.

On a même été plus loin : contrairement aux idées classiques, les squames, a-t-on assuré, ne seraient pas contagieuses; elles ne le deviendraient que si elles ont été souillées par la salive. C'est pourquoi les squames des mains, qui sont fréquemment portées à la bouche et toujours contaminées, peuvent propager l'infection, tandis que celles des autres parties du corps ne seraient pas dangereuses.

La scarlatine est donc contagieuse, comme la rougeole, au début de la maladie. Il est peut-être possible que la période de desquamation, pour la scarlatine comme pour la rougeole, soit celle où la maladie soit le moins transmissible.

La contagion précoce de la scarlatine est prouvée par cette observation « que l'isolement des sujets atteints dès le commencement de l'éruption, ne suffit pas à laisser indemnes les sujets qui ont pris contact avec les malades avant l'apparition de l'éruption » (Notter et Bourges).

Quelles conclusions pratiques commandent ces idées modernes? Logiquement, il faut isoler le plus tôt possible le malade, même si l'on a affaire à un cas fruste (sans éruption).

On doit aussi, dès le début de l'affection, comme le recommandent MM. Berlin-Sans et Carrieu (de Montpellier), désinfecter la gorge et protéger

(1) Les formes frustes sont, d'après le professeur Roger, relativement fréquentes. Les étudiants et les infirmiers, dans le service des scarlatineux, sont souvent atteints, au bout de deux ou trois jours, d'une angine, qui est une scarlatine très atténuée.

l'entourage contre la toux, qui projette dans l'air des particules de salive contagieuse.

On remplit la première indication en badigeonnant le pharynx avec de l'huile phéniquée. On peut réaliser la seconde en plaçant au-dessus de la tête du malade un grand cerceau recouvert de gaze légère, que l'on asperge trois ou quatre fois par jour, comme l'a indiqué Milne, avec de l'essence d'eucalyptus.

Enfin médecins, infirmiers et toutes les personnes approchant des scarlatineux prendront les précautions d'usage et en particulier, se désinfecteront plusieurs fois par jour le nasopharynx.

D<sup>r</sup> Pierre SÉE.

---



---

## U. F. F.

---



---

L'UNION des FEMMES de FRANCE se compose de membres titulaires, associés, adhérents et auxiliaires.

La cotisation annuelle minimum est de 10 fr. pour les membres titulaires et associés. Les hommes ne peuvent être que membres associés.

La cotisation est de 5 fr. pour les membres adhérents (hommes et femmes).

Le rachat de la cotisation peut être effectué moyennant un versement minimum de 200 fr. pour les membres titulaires et associés et de 100 fr. pour les membres adhérents.

Un versement minimum de 1.000 fr. confère le titre de membre bienfaiteur.

L'Œuvre, étant reconnue d'utilité publique, est susceptible de recevoir des dons et des legs.

Les noms des donateurs, des membres bienfaiteurs et des membres perpétuels sont affichés dans la Salle des Conférences.

---

**Prix de l'abonnement : 5 fr. par an**

---

Le Gérant : LEFORT-LAVAUZELLE.

PARIS, 124, BOULEV. ST-GERMAIN, ET LIMOGES. — IMP. MILITAIRE CHARLES-LAVAUZELLE ET C<sup>ie</sup>.

## PENSIONS D'INVALIDITÉ

**Recueil des documents intéressant la législation des pensions**  
(Loi du 31 mars 1919) :

I<sup>re</sup> PARTIE : Du 28 janvier 1919 au 8 mars 1920. Vol. in-8° de 534 p... 7 50

II<sup>e</sup> PARTIE : Du 10 mars 1920 au 15 janvier 1921. Vol. in-8° de 922 p.... 10 »

Ces recueils sont complètement à jour et contiennent toutes les circulaires qui ont paru sur les pensions des anciens militaires titulaires d'une pension d'invalidité, des veuves, des orphelins et des ascendants.

MINISTÈRE DES PENSIONS. — **Instruction du 30 mai 1920** pour l'application de la loi du 31 mars 1919 sur les *Pensions militaires pour infirmités* (I<sup>re</sup> partie)..... 2 »

MINISTÈRE DES PENSIONS. — **Instruction du 30 juin 1920** pour l'application de la loi du 31 mars 1919 sur les *Pensions militaires pour infirmités* (II<sup>e</sup> partie)..... 1 »

Instruction du 1<sup>er</sup> décembre 1920 pour l'application de la loi du 24 juin 1919 sur les **Réparations à accorder aux Victimes civiles de la guerre** et du décret du 20 août 1920 portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi. Volume in-8° de 116 pages..... 2 50

C'est la codification de toutes les mesures prises pour assurer aux victimes civiles les réparations auxquelles elles ont droit : pensions, soins médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques, appareillages et rééducation professionnelle.

**Tableau synoptique résumé des divers barèmes** à appliquer aux infirmes et malades de la guerre 1914-1919. (Instruction n° 831 Ci/7 du 10 juillet 1919 et additif à cette instruction). Volume in-8° de 144 pages 3 75

Le *Tableau synoptique* est un document officiel et essentiel : il remplace tous les autres barèmes, l'échelle de gravité de 1887, ainsi que les barèmes de 1915 et de 1919. Il contient l'additif relatif aux tuberculeux (décret du 17 octobre 1919 et l'instruction du 21 octobre 1919).

Vol. 62<sup>e</sup>. **Gratifications de réforme** (Mis à jour au 26 septembre 1921.)  
42 pages ..... 2 »

Commission de réforme. — Congés de réforme n° 1. — Contrôles des gratifiés. — Conversion des gratifications. — Cumul. — Décès. — Demandes de fonds. — Mémoire de propositions. — Paiement. — Perte d'un titre. — Résidence à l'étranger. — Réversibilité. — Suppression pour longue absence. — Suspension de paiement. — Tarif des gratifications renouvelables et permanentes. — Visites bisannuelles.

Contrôleur général de l'armée CRETIN, ancien directeur du Contentieux, de la Justice militaire, des pensions au ministère de la guerre, ancien conseiller d'Etat. — **La loi du 31 mars 1919 sur les Pensions pour blessures ou maladies contractées au service**. Etude comparée de l'ancienne et de la nouvelle législation. Volume in-8° de 178 pages (3<sup>e</sup> édition)..... 5 25

Cette nouvelle édition, revue, complétée et mise à jour, des *Pensions pour blessures ou maladies contractées au service*, aura certainement le même succès que la première qui fait autorité dans tous les milieux militaires ou civils où se traitent les questions relatives à la loi du 31 mars 1919. C'est une belle étude de contentieux.